

Connaître et protéger **LES CHEMINS**

Parc naturel régional du Gâtinais français - 2017



CHEMINS ET ENJEUX **Rapport cartographique**

Commune de
Boutigny-sur-Essonne



Une autre vie s'invente ici

en partenariat et
avec le soutien de
la DRIEE Ile-de-France



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie



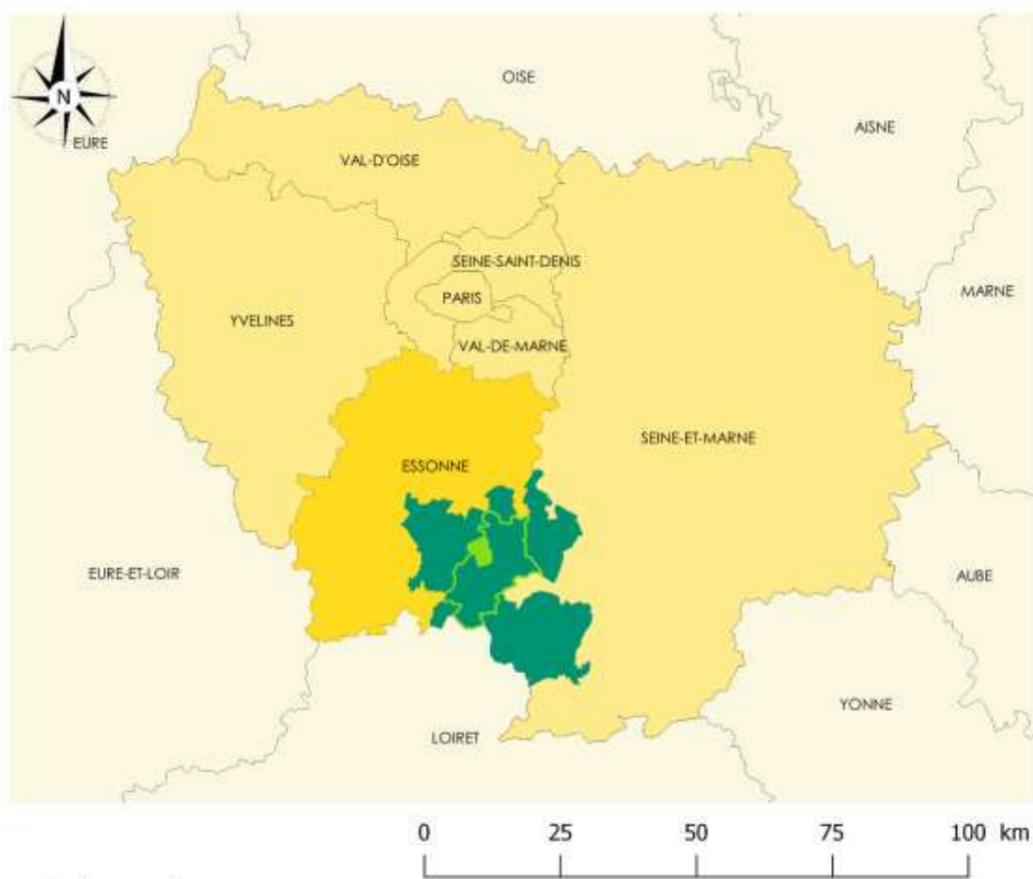
Sommaire

| | |
|--|----|
| 1. Contexte d'étude | 2 |
| 1.1. Situation de la commune | 2 |
| 1.2. Mise en place du projet dans la commune | 2 |
| 1.2.1. Contexte dans la commune | 2 |
| 1.2.2. Le travail avec l' élu référent | 2 |
| 2. Inventaire des chemins ruraux de Boutigny-sur-Essonne | 3 |
| 2.1. Carte des chemins ruraux de la commune | 3 |
| 2.2. Tableau des chemins | 4 |
| 3. Cartographie des enjeux liés aux chemins ruraux | 10 |
| 3.1. Le ruissellement | 11 |
| 3.2. La biodiversité | 13 |
| 3.2.1. Chemins et routes compris dans les cœurs de la nature de la Trame Verte | 13 |
| 3.2.2. Chemins et routes identifiés comme des corridors écologiques du Schéma régional de cohérence écologique | 17 |
| 3.2.3. Chemins et routes identifiés comme des corridors écologiques de la Trame Verte | 19 |
| 3.2.4. Chemins et routes liés à la présence d'espèces remarquables | 23 |
| 3.2.5. Chemins et routes liés à la présence de mares | 24 |
| 3.3. L'agriculture et la forêt | 25 |
| 3.3.1. Chemins et routes agricoles | 25 |
| 3.3.2. Chemins et routes forestiers | 26 |
| 3.4. Le tourisme et le patrimoine | 27 |
| 3.4.1. Chemins et routes inscrits au PDIPR | 27 |
| 3.4.2. Chemins et routes définis en itinéraires de randonnée | 28 |
| 3.4.3. Présence de monuments inscrits ou classés | 29 |
| 3.5. Le paysage | 30 |
| 3.5.1. Les entités paysagères | 30 |
| 3.5.2. Les éléments paysagers structurants | 31 |
| 3.5.3. Les vergers | 32 |
| 4. Un patrimoine à protéger | 33 |
| 4.1. La protection des chemins | 34 |
| 4.2. La sauvegarde des chemins ruraux | 35 |
| 5. Carte de synthèse | 36 |

1. Contexte d'étude

1.1. Situation de la commune

Situation de la commune de Boutigny-sur-Essonne



Légende

-  Départements hors Île-de-France
-  Région Île-de-France
-  Département de l'Essonne
-  Parc naturel régional du Gâtinais français
-  Communauté de Communes des Deux Vallées
-  Commune de Boutigny-sur-Essonne

Sources :
© IGN - BD TOPO 2014, GEOPLA 2011
© Parc du Gâtinais français
Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

1.2. Mise en place du projet dans la commune

1.2.1. Contexte dans la commune

La commune de Boutigny-sur-Essonne a adopté en Conseil municipal son inventaire actualisé des chemins ruraux le 15 mars 2017. Le précédent datait de 1917.

Ce document a été le point de départ de la présente étude. Il a été nécessaire ensuite de prendre en compte tous les changements intervenus durant plus d'un siècle qui ont pu supprimer des chemins ou au contraire en créer mais aussi modifier leur tracé ou leur largeur. Les échanges avec l' élu référent de la commune ont permis d'aboutir à la version présente.

1.2.2. Le travail avec l' élu référent

Un premier contact a été pris avec Monsieur Bernard Meunier, élu de la Commune et délégué au Parc naturel régional du Gâtinais français. Le registre ancien des chemins ruraux était encore conservé en mairie. Il est à noter que ces registres anciens peuvent être d'une précision très variable, notamment concernant les largeurs des chemins. Celui de Boutigny était ainsi très précis, pouvant donner jusqu'à une 7 largeurs différentes pour un chemin de 173 m. de long seulement. Dans ce cas il a été indiqué dans le tableau les deux largeurs extrêmes.

Un second rendez-vous a permis de remettre le travail à Monsieur Meunier qui l'a validé avant de le proposer au Conseil municipal du 15 mars où la délibération a été prise.

2. Inventaire des chemins ruraux de Boutigny-sur-Essonne

2.1. Carte des chemins ruraux de la commune

Inventaire des chemins ruraux COMMUNE DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE



Légende

- Limites communales
- Cours d'eau
- Lieu-dit

Mode d'occupation du sol

- Eau, marais et zones humides
- Carrières, sablières
- Espaces forestiers
- Espaces agricoles
- Espaces urbanisés
- Parcs, jardins et équipements de loisirs

Chemins et routes

- Chemin rural
- Route départementale
- Voie communale
- Rue
- Chemin privé



Une autre vie s'invente ici

0 500 1000 m

Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

2.2. Tableau des chemins

| Nom | Description | Largeur | Source | Visibilité sur photographie aérienne (@IGN – BD ORTHO 2015) | Commentaire visibilité | Longueur (en mètres) |
|--|---|---|---|---|---|----------------------|
| Chemin n° 2 du Pasloup à Videlles | Commence à la route départementale n° 105, est mitoyen avec la commune de Guigneville-sur-Essonne, rencontre le CR n° 3 du Fond Pollon, le CR n° 5 de la Ferté-Alais à Milly, le CR n° 6 de la Carrière. Se termine en limite communale avec Guigneville-sur-Essonne et Videlles, au niveau du CR n° 7 de Mondeville à Marchais | De 2,50 mètres à 5 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 probablement modifié par le remembrement | oui | | 2 784 |
| Chemin n° 3 du Fond Pollon | Commence au CR n° 2 de Pasloup à Videlles. Se termine entre les parcelles B 152 et B 277 | 3 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | indéterminé | Secteur boisé | 584 |
| Chemin n° 4 dit Sentier de Fromanteau | Commence à la voie communale n° 3. Se termine entre les parcelles B 177, B 179 et B 212 | 1 mètre | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 probablement modifié par le remembrement | oui | | 320 |
| Chemin n° 5 de la Ferté-Alais à Milly | Commence au CR n° 2 de Pasloup à Videlles, rencontre le CR n° 6 de la Carrière, puis s'interrompt au CR n° 7 de Mondeville à Marchais. Reprend sur la route départementale n° 153. Se termine au CR n° 9 de la Ferté-Alais à Moigny | 6 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 probablement modifié par le remembrement | en partie | Pas visible sur les 140 premiers mètres | 2 509 |
| Chemin n° 6 de la Carrière | Commence au CR n° 2 de Pasloup à Videlles. Se termine au CR n° 5 de la Ferté-Alais à Milly | 5,50 mètres à l'origine puis varie de 5 à 7 mètres et se termine à 5 mètres de largeur | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 185 |
| Chemin n° 7 de Mondeville à Marchais | Commence en limite communale avec Guigneville-sur-Essonne et Videlles, au niveau du CR n° 2 de Pasloup à Videlles, rencontre le CR n° 5 de la Ferté-Alais à Milly. Se termine à la route départementale n° 153 | 5 mètres à l'origine puis 7 mètres jusqu'au CR n° 5 de la Ferté-Alais à Milly puis oscille de 5 à 8 mètres jusqu'à sa fin | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 1 445 |
| Chemin n° 9 de la Ferté-Alais à Moigny ou de Grimery | Commence en limite communale avec Videlles, à la route départementale n° 153, se prolonge en limite de commune avec Moigny-sur-École, rencontre le CR n° 5 de la Ferté-Alais à Milly, le CR n° 27 de Boutigny à Moigny. Rencontre le CR n° 31 dit Creuse Rue et Sentier de Sainte-Anne. Se termine à la voie communale n° 4 | 2,50 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 probablement modifié par le remembrement | oui | | 3 337 |

| | | | | | | |
|---|---|--|--|-----------|---|-------|
| Chemin n° 13 de la Vallée Saint-Jacques | Commence à la voie communale n° 3. Se termine au CR n° 14 de la Ruelle aux Foins | 7 mètres à l'origine puis oscille entre 3 mètres et 4,25 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 622 |
| Chemin n° 14 de la Ruelle aux Foins | Commence au niveau de la ruelle aux Foins, rencontre le CR n° 13 de la Vallée Saint-Jacques. Se termine à la voie communale n° 3 | 4 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 modifié | oui | | 1 020 |
| Chemin n° 15 de Pasloup à Marchais dit Chemin de Monte Panier | Commence au bout de la voie communale n° 3. Se termine à la route départementale n° 105 | De 4 à 6 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 modifié | en partie | Visible au début et à la fin mais plus difficile à déterminer au milieu (secteur boisé) | 779 |
| Chemin n° 16 des Greffières | Commence à la voie communale n° 3. Se termine entre les parcelles G 1, A 138 et A 576 | 4 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 modifié | oui | | 463 |
| Chemin n° 17 de la Ruelle du Pendu dit Ruelle des Sapins | Commence à la route départementale n° 105. Se termine entre les parcelles A 179, A 163 et G 434 | 9 mètres à l'origine puis 5 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 372 |
| Chemin n° 18 de la Croix Saint-Ouen ou du Bois des Iles | Commence à la route départementale n° 105. Se termine à la route départementale n° 105 | 8 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | en partie | Visible au début et à la fin | 494 |
| Chemin n° 20 de la Passerelle | Commence à la route départementale n° 105. Se termine sur le CR n° 21 du Marais de Boutigny | 4,50 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 196 |
| Chemin n° 21 du Marais de Boutigny | Commence à la route départementale n° 153, se prolonge le long de la voie ferrée, rencontre le CR n° 22 des Prés de Marchais puis longe l'Essonne, rencontre le CR n° 20 de la Passerelle. Se termine à la voie communale n° 15 | Très large à l'origine (35 mètres) puis se rétrécit progressivement passant de 17,20 mètres à 3,90 mètres avant de redevenir plus large à la fin (8 mètres). Mais sur image aérienne, la largeur semble être constante et d'environ 3 à 4 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 2 201 |
| Chemin n° 22 des Prés de Marchais | Commence au CR n° 21 du Marais de Boutigny. Se termine entre les parcelles I 38, I 70 et I 180 | 30 mètres à l'origine puis 4 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | en partie | Seulement visible sur les 80 premiers mètres | 136 |
| Chemin n° 23 de la Provenchères | Commence au CR n° 21 du Marais de Boutigny, face au CR n° 22 des Prés de Marchais, passe sous la voie ferrée. Se termine de l'autre côté de la voie ferrée au niveau de l'Allée des Provenchères | 3 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 modifié | oui | | 31 |

| | | | | | | |
|---|--|--|---|-------------|--------------------------------------|-------|
| Chemin n° 27 de Boutigny à Moigny ou de Chevauro | Commence au bout de la rue Cheval Rue, traverse le CR n° 28 de Jarcy à Marchais, rencontre le CR n° 29 dit Ancien Chemin de Milly. Se termine au CR n° 9 de la Ferté-Alais à Moigny, en limite communale avec Moigny-sur-École | De 5 mètres à 10 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 modifié | oui | | 1 957 |
| Chemin n° 28 de Jarcy à Marchais | Commence à la route départementale n° 153, traverse le CR n° 27 de Boutigny à Moigny, rencontre le CR n° 30 du Haut de la Creuse Rue. Se termine au CR n° 31 dit Creuse Rue et Sentier de Sainte-Anne | 13,50 mètres à l'origine puis de 4 mètres à 7,50 mètres jusqu'au CR n° 27 puis de 4 mètres à 4,50 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 1 686 |
| Chemin n° 29 dit Ancien Chemin de Milly | Commence au CR n° 27 de Boutigny à Moigny. Se termine au CR n° 31 dit Creuse Rue et Sentier de Sainte-Anne | 7 mètres à l'origine puis se réduit à 5 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 513 |
| Chemin n° 30 du Haut de la Creuse Rue | Commence au CR n° 28 de Jarcy à Marchais. Se termine au CR n° 31 dit de Creuse Rue et Sentier de Sainte-Anne | 3 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | indéterminé | Secteur boisé | 186 |
| Chemin n° 31 dit Creuse Rue et Sentier de Sainte-Anne | Commence au bout de l'Allée de la Creuse Rue, rencontre le CR n° 28 de Jarcy à Marchais, le CR n° 30 du Haut de la Creuse Rue, le CR n° 33 de la Côte de Chanvre, le CR n° 29 dit Ancien Chemin de Milly. Rencontre le CR n° 32 de la Pièce de la Bergère. Se termine au CR n° 9 de la Ferté-Alais à Moigny, en limite communale avec Moigny-sur-École | De 5 mètres à 8,50 mètres jusqu'au CR n° 33 puis 4 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 probablement modifié par le remembrement | oui | | 2 710 |
| Chemin n° 32 de la Pièce de la Bergère | Commence au CR n° 31 dit Creuse Rue et Sentier de Sainte-Anne. Se termine à la voie communale n° 4 | 4 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | en partie | Pas visible au départ sur 190 mètres | 782 |
| Chemin n° 33 de la Côte de Chanvre | Commence au CR n° 31 dit Creuse Rue et Sentier de Sainte-Anne. Se termine au CR n° 36 des Vignes Rouges | 5 mètres à l'origine puis de 4 mètres à 8,60 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 541 |
| Chemin n° 34 dit Sentier des Vignes Rouges | Commence à la route départementale n° 105. Se termine au CR n° 36 des Vignes Rouges | 1 mètre | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 modifié par la délibération du 15 octobre 1976 | oui | | 223 |
| Chemin n° 35 des Ruelles dite Allée Château Gaillard | Commence au CR n° 36 des Vignes Rouges. Se termine à l'Allée de la Creuse Rue | 3 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 probablement modifié par le remembrement | oui | | 303 |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|-------------|--|-------|
| Chemin n° 36 des Vignes Rouges | Commence au CR n° 35 des Ruelles, rencontre le CR n° 34 dit Sentier des Vignes Rouges, sépare le CR n° 33 de la Côte de Chanvre du CR n° 39 des Aniers. Se termine entre les parcelles M 137, M 139 et M 218 | 3 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 modifié | en partie | Plus visible après le CR n° 33 de la Côte de Chanvre (parcelle agricole en place) et sur la fin du tracé (secteur boisé) | 2 034 |
| Chemin n° 37 dit Ancien Chemin du Pressoir à Milly | Commence à la route départementale n° 105, rencontre le CR n° 39 des Aniers. Se termine sur la route départementale n° 105 | Entre 6 et 8 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | en partie | Plus visible après le CR n° 39 des Aniers (secteur boisé) | 783 |
| Chemin n° 39 des Aniers | Commence au CR n° 36 des Vignes Rouges, face au CR n° 33 de la Côte de Chanvre, s'interrompt au CR n° 37 dit Ancien Chemin du Pressoir à Milly, reprend à la route départementale n° 105, rencontre le CR n° 42 de la Sablière du Pressoir. Se termine au CR n° 63, en limite communale avec Maisse | 4 mètres à l'origine puis de 5 à 10 mètres jusqu'au CR n° 37 puis de 4 à 5 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | en partie | Bien visible avant l'interruption, également à la fin après le CR n° 44 de Malabris mais secteur boisé entre les deux et le chemin ne se distingue pas | 1 942 |
| Chemin n° 41 de la Pierreuse | Commence à la route départementale n° 105. Se termine sur le CR n° 42 de la Sablière du Pressoir | De 3 à 5 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | indéterminé | Secteur boisé | 461 |
| Chemin n° 42 de la Sablière du Pressoir | Commence au CR n° 39 des Aniers, rencontre le CR n° 41 de la Pierreuse, traverse le CR n° 44 de Malabris. Se termine à la route départementale n° 105 | De 6 à 9 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 883 |
| Chemin n° 43 de Chauve-Souris | Commence au CR n° 39 des Aniers. Se termine entre les parcelles P 166, P 167, P 588 et P 589 | De 3 à 4,50 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | indéterminé | Secteur boisé | 707 |
| Chemin n° 44 de Malabris ou de Courdimanche à Milly ou Chemin Montatou | Commence au Chemin de Montatou, rencontre le CR n° 52 du Haut des Audigers, traverse le CR n° 39 des Aniers, rencontre le CR n° 49 dit deuxième embranchement du Chemin des Bois de Limond, le CR n° 48 dit premier embranchement du Chemin des Bois de Limond. Rencontre le CR n° 47 des Bois de Limond, s'interrompt au CR n° 46 de Limond. Reprend au CR n° 46 de Limond. Se termine au CR n° 45 de Maisse à Moigny | 6 mètres à l'origine puis 4 mètres puis à nouveau 6 mètres à la fin | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | en partie | Visible au départ puis secteur boisé mais on le distingue légèrement, après le CR n° 46 n'est plus visible du tout dans les bois | 2 115 |
| Chemin n° 45 de Maisse à Moigny | Commence au CR n° 46 de Limond, est mitoyen avec la commune de Milly-la-Forêt, rencontre le CR n° 44 de Malabris. Se termine à la route départementale n° 105 | 2 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | indéterminé | Secteur boisé | 891 |

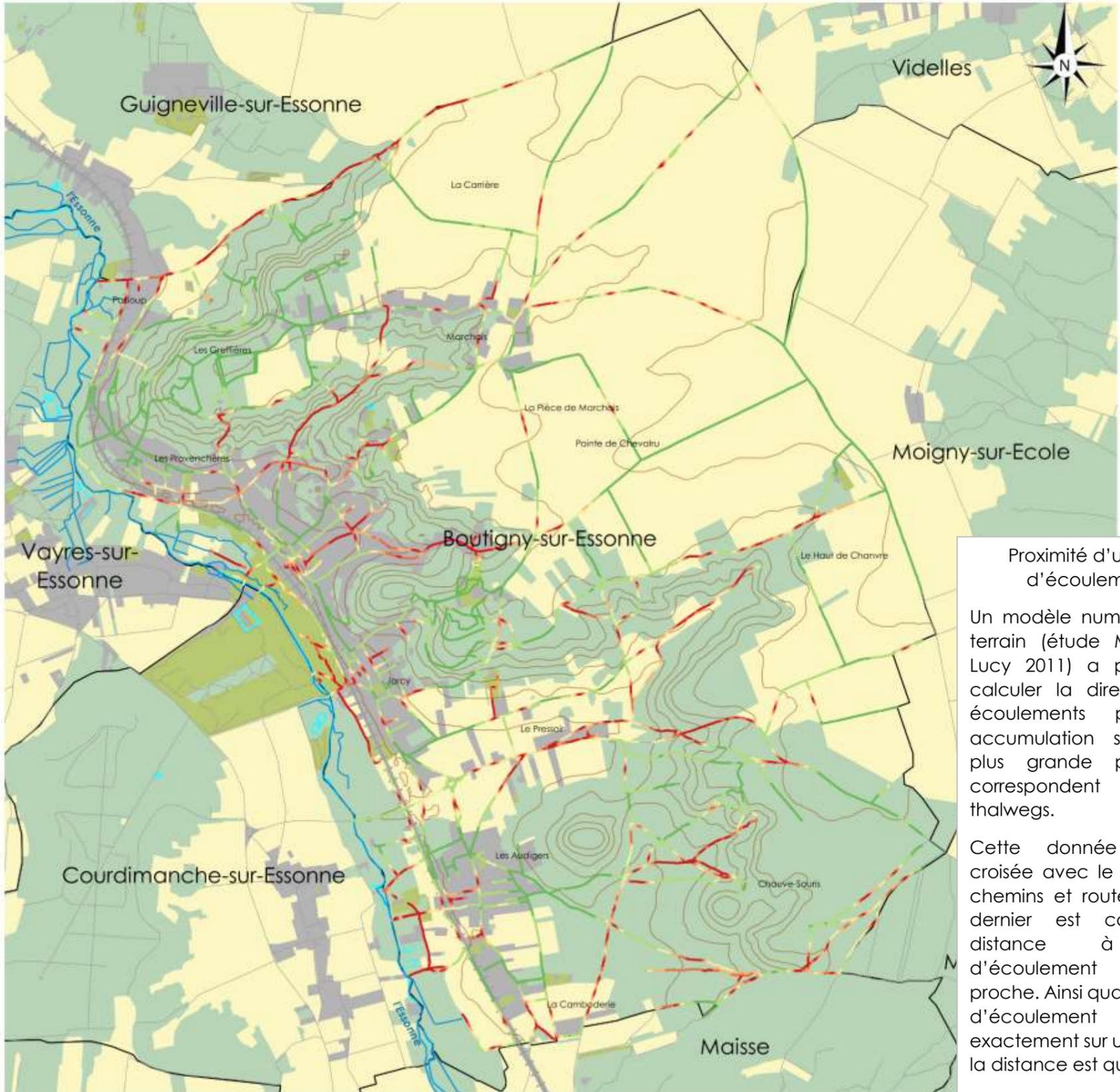
| | | | | | | |
|--|---|--|--|-------------|---|-----|
| Chemin n° 46 de Limond | Commence au CR n° 45 de Maisse à Moigny, en limite communale avec Maisse et Milly-la-Forêt, se poursuit en limite communale avec Maisse, rencontre une première fois le CR n° 44 de Malabris, puis une seconde fois. Se termine en limite communale avec Maisse | 2 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | en partie | Est à peu près visible sauf les 120 derniers mètres | 822 |
| Chemin n° 47 des Bois de Limond | Commence au CR n° 44 de Malabris, rencontre le CR n° 48 dit premier embranchement du Chemin des Bois de Limond, le CR n° 49 dit deuxième embranchement du Chemin des Bois de Limond. Se termine entre les parcelles S 146, S 147 et S 759 | 5 mètres à l'origine puis 3 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | indéterminé | Secteur boisé | 604 |
| Chemin n° 48 dit premier embranchement du Chemin des Bois de Limond | Commence au CR n° 44 de Malabris. Se termine au CR n° 47 des Bois de Limond | 2,50 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | indéterminé | Secteur boisé | 36 |
| Chemin n° 49 dit deuxième embranchement du Chemin des Bois de Limond | Commence au CR n° 44 de Malabris. Se termine au CR n° 47 des Bois de Limond | 3 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | indéterminé | Secteur boisé | 55 |
| Chemin n° 50 de Rivière | Commence à la voie communale n° 2. Se termine au CR n° 51 de Malesherbes | 3 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 132 |
| Chemin n° 51 de Malesherbes ou de la Camboderie | Commence à l'angle du chemin des Sablons Rouges. Se termine au CR n° 50 de Rivière | 3 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 748 |
| Chemin n° 52 du Haut des Audigers | Commence au Chemin de la Camboderie. Se termine au CR n° 44 de Malabris | 12,50 mètres à l'origine puis 3 mètres et 4,50 mètres à la fin | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 107 |
| Chemin n° 54 du Pressoir à la Croix Saint-Jacques ou de la Jonnerie | Commence à la route départementale n° 105. Se termine à la voie communale n° 2 | 5,50 mètres à l'origine puis 3 mètres et 5 mètres à la fin | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 613 |
| Chemin n° 56 du Rousset ou de Jarcy aux Audigers | Commence à la route départementale n° 105, s'interrompt à la parcelle R 635, reprend à la route départementale n° 205, traverse le CR n° 59 de la Chaussée de l'Isembert. Se termine au Chemin du Rousset | De 4 mètres à 6,20 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | en partie | Visible sur les 90 premiers mètres puis parcelles agricoles en place, puis secteur boisé, visible à nouveau sur 220 mètres à la fin | 777 |
| Chemin n° 57 dit Chaussée de la Grande Roue du Moulin | Commence au niveau de la rivière Essonne, en limite communale avec Courdimanche-sur-Essonne, rencontre le CR n° 58 des Grands Prés de Jarcy. Se termine entre la rue du Moulin et la rue des Prés de Jarcy | 5,20 mètres à l'origine puis varie de 3,65 mètres à 7,65 mètres, enfin 1,80 mètre à la fin | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 170 |

| | | | | | | |
|---|---|--|--|-----------|--|-------|
| Chemin n° 58 des Grands Prés de Jarcy | Commence au CR n° 57 dit Chaussée de la Grande Roue du Moulin, traverse la route départementale n° 205, rencontre le CR n° 59 de la Chaussée de l'Isembert, le CR n° 60 des Prés des Audigers, le CR n° 61 du Marais des Audigers. Se termine au CR n° 62 du Marais | 10 mètres à l'origine puis varie de 4 mètres à 13 mètres, 11 mètres au niveau du CR n° 61 (largeur inconnue ensuite) | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 2 166 |
| Chemin n° 59 de la Chaussée de l'Isembert | Commence à la voie communale n° 2, s'interrompt au CR n° 56 du Rousset. Reprend au CR n° 58 des Grands Prés de Jarcy. Se termine à la rivière Essonne, en limite communale avec Courdimanche-sur-Essonne | De 3 à 4 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | en partie | Difficilement visible dans les parties boisées | 493 |
| Chemin n° 60 des Prés des Audigers | Commence au CR n° 58 des Grands Prés de Jarcy. Se termine en limite communale avec Courdimanche-sur-Essonne, au bord de la rivière Essonne | 12 mètres à l'origine puis 4 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | en partie | Bien visible sur les 125 premiers mètres seulement | 285 |
| Chemin n° 61 du Marais des Audigers | Commence au CR n° 58 des Grands Prés de Jarcy. Se termine en limite communale avec Courdimanche-sur-Essonne, au bord de la rivière Essonne | De 3 mètres à 12,50 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | en partie | Bien visible sur les 130 premiers mètres seulement | 351 |
| Chemin n° 62 du Marais | Commence au CR n° 58 des Grands Prés de Jarcy. Se termine au niveau de la parcelle S 847 | 2.50 mètres | État de reconnaissance des chemins ruraux approuvé en préfecture le 22 mars 1917 | oui | | 104 |
| Chemin n° 63 | Commence au CR n° 51 de Malesherbes au niveau du CR n° 50 de Rivière. Se termine au CR n° 39 des Aniers | | Cadastre | oui | | 137 |
| Chemin n° 64 | Commence à la route départementale n° 105. Se termine au CR n° 37 dit Ancien Chemin du Pressoir à Milly | | Cadastre | oui | | 62 |
| Chemin n° 65 | Commence à la voie communale n° 4. Se termine en limite communale avec Moigny-sur-École | | Cadastre | en partie | Bien visible sur les 400 premiers mètres seulement | 662 |

3. Cartographie des enjeux liés aux chemins ruraux

Le risque ruissellement

INTENSITÉ DU RISQUE RUISSELLEMENT SUR LES CHEMINS ET ROUTES



Proximité d'un axe d'écoulement

Un modèle numérique de terrain (étude Moulin de Lucy 2011) a permis de calculer la direction des écoulements puis leur accumulation suivant la plus grande pente. Ils correspondent aux thalwegs.

Cette donnée a été croisée avec le tracé des chemins et routes. Sur ce dernier est calculé la distance à l'axe d'écoulement le plus proche. Ainsi quand un axe d'écoulement passe exactement sur un chemin, la distance est quasi-nulle.

Légende

□ Limites communales

Essonne Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

+++ Voie de chemin de fer

— Courbes de niveau (pas de 10 mètres)

— Autres chemins et routes

Mode d'occupation du sol

■ Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles

■ Carrières, sablières

■ Espaces forestiers

■ Espaces agricoles

■ Espaces urbanisés

■ Parcs, jardins et équipements de loisirs

Proximité d'un axe d'écoulement (risque ruissellement)

■ Moins de 10 mètres

■ 10 à 20 mètres

■ 20 à 30 mètres

■ 30 à 40 mètres

■ 40 à 50 mètres

■ 50 à 100 mètres

■ 100 à 500 mètres



Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015, MNT 10 m,
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, Étude ruissellement 2012

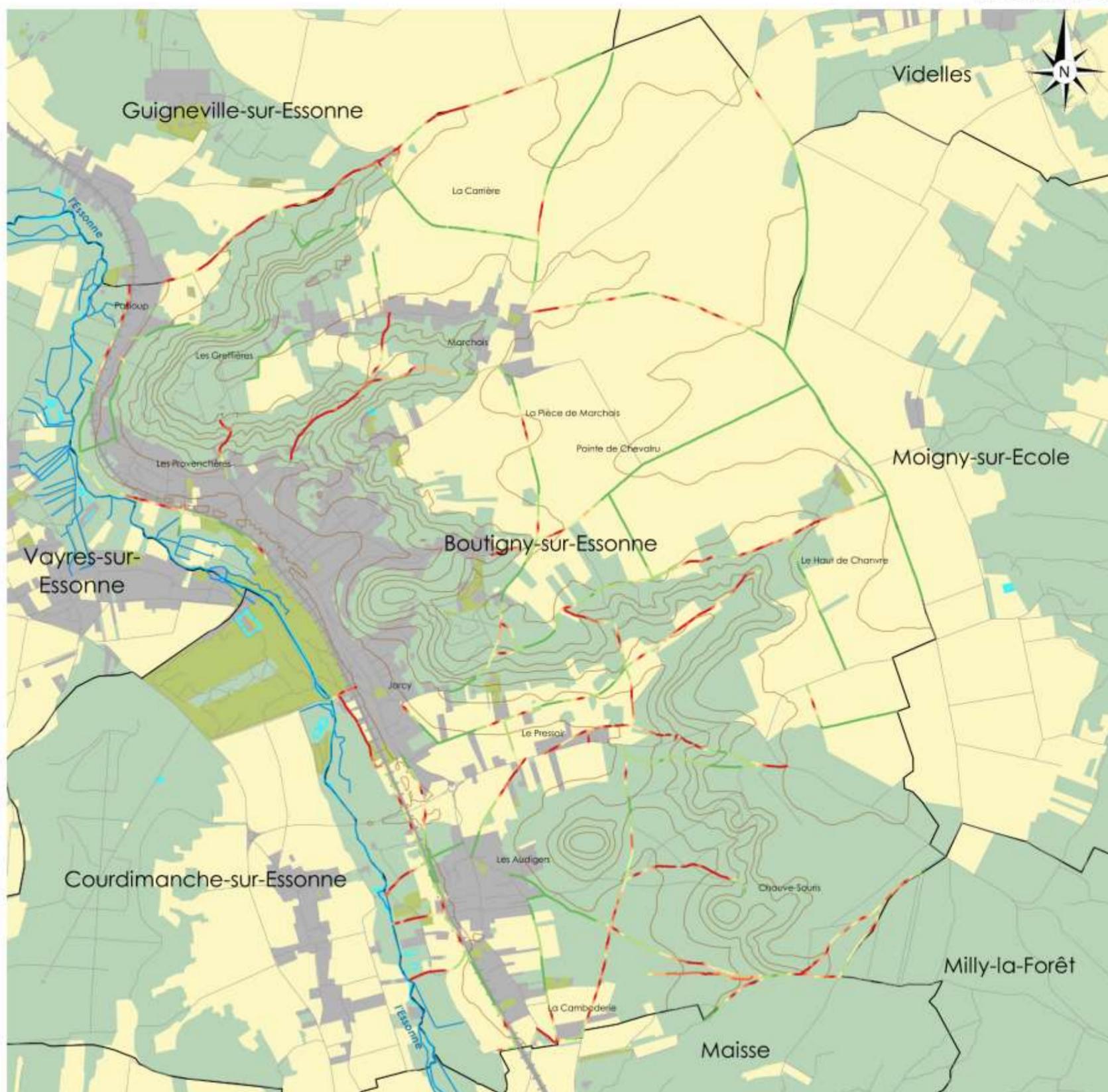
Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

Le risque ruissellement

INTENSITÉ DU RISQUE RUISSELLEMENT SUR LES CHEMINS RURAUX

RURAUX



Légende

□ Limites communales

l'Essonne Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

⊢⊢ Voie de chemin de fer

— Courbes de niveau (pas de 10 mètres)

— Autres chemins et routes

Mode d'occupation du sol

■ Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles

■ Carrières, sablières

■ Espaces forestiers

■ Espaces agricoles

■ Espaces urbanisés

■ Parcs, jardins et équipements de loisirs

Proximité d'un axe d'écoulement (risque ruissellement)

■ Moins de 10 mètres

■ 10 à 20 mètres

■ 20 à 30 mètres

■ 30 à 40 mètres

■ 40 à 50 mètres

■ 50 à 100 mètres

■ 100 à 500 mètres

0 500 1000 m

Sources :

© IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015, MNT 10 m.

© Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, Étude ruissellement 2012

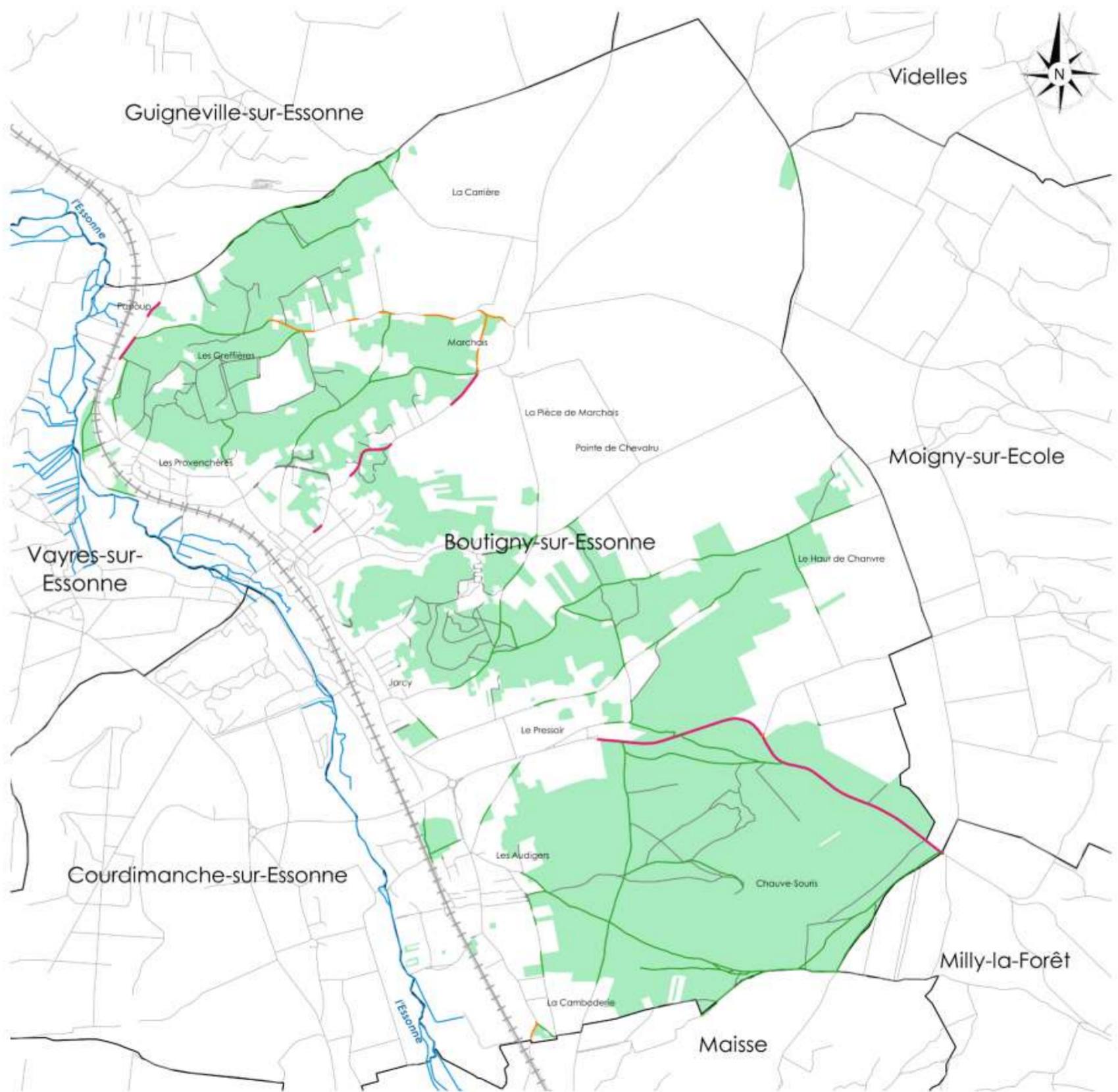
Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (ING)

3.2. La biodiversité

3.2.1. Chemins et routes compris dans les cœurs de la nature de la Trame Verte

La biodiversité CHEMINS ET ROUTES DES MILIEUX FORESTIERS



Légende

- Limites communales
- Cours d'eau
- Jarcy Lieu-dit
- +++ Voie de chemin de fer
- Cœurs de nature (milieux forestiers)
- Chemin rural
- Route départementale
- Voie communale
- Rue
- Chemin privé
- Chemins et routes hors des cœurs de nature (milieux forestiers)

Les cœurs de nature sont de grands ensembles d'espaces naturels ou semi-naturels continus qui constituent des noyaux de biodiversité



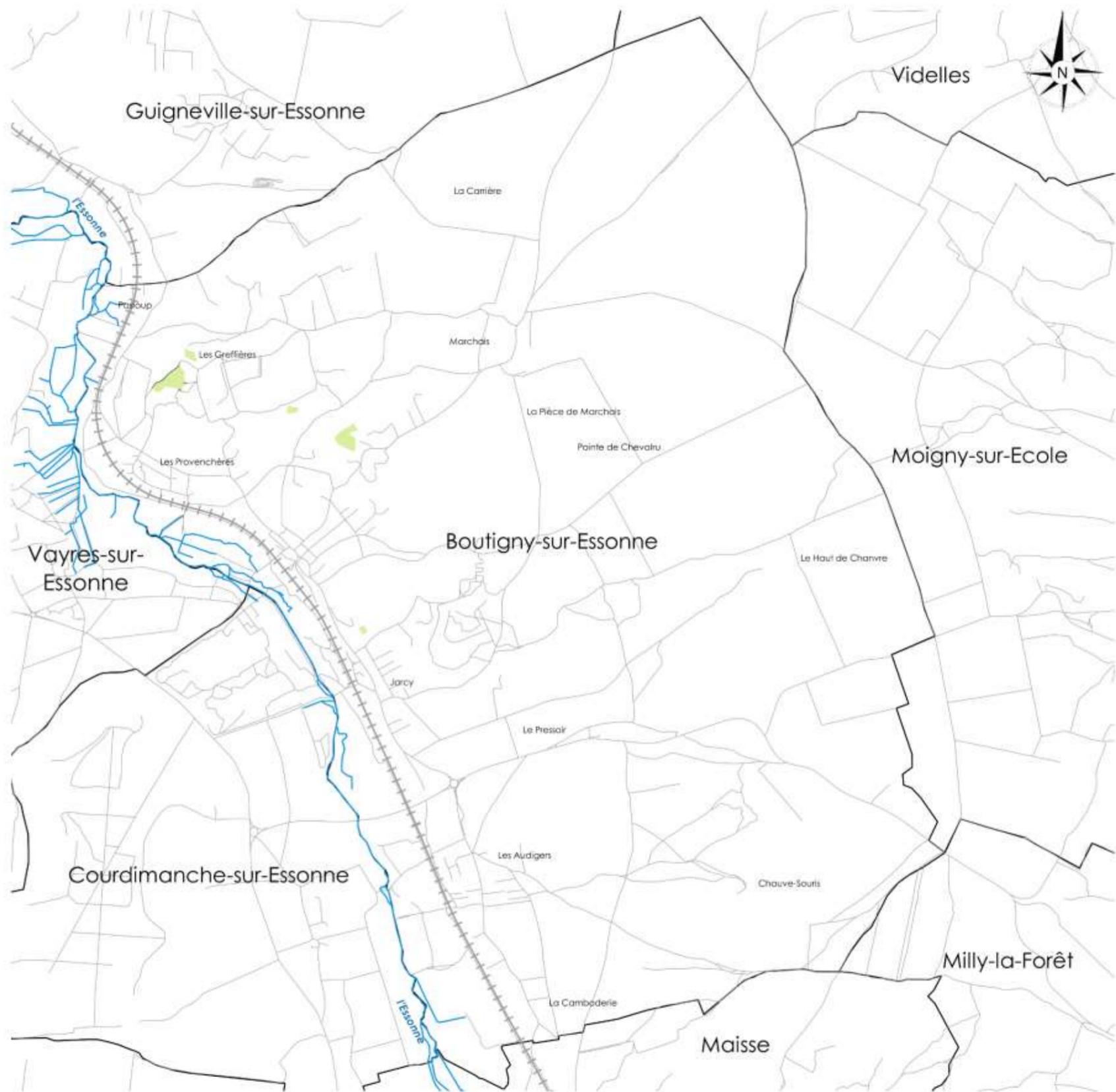
Sources :
© IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
© Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, TVTB 2011

Fond de carte : © Parc du Gâtinais français - TVTB 2011

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

La biodiversité

CHEMINS ET ROUTES DES PELOUSES SÈCHES ET DES LANDES



Légende

- Limites communales
- Cours d'eau
- Jarcy Lieu-dit
- +— Voie de chemin de fer
- Cœurs de nature (pelouses sèches et landes)
- Chemins et routes compris dans les cœurs de nature (ou à moins de 10 mètres)
- Chemins et routes hors des cœurs de nature (pelouses sèches et landes)
- Chemin rural
- Route départementale
- Voie communale
- Rue
- Chemin privé



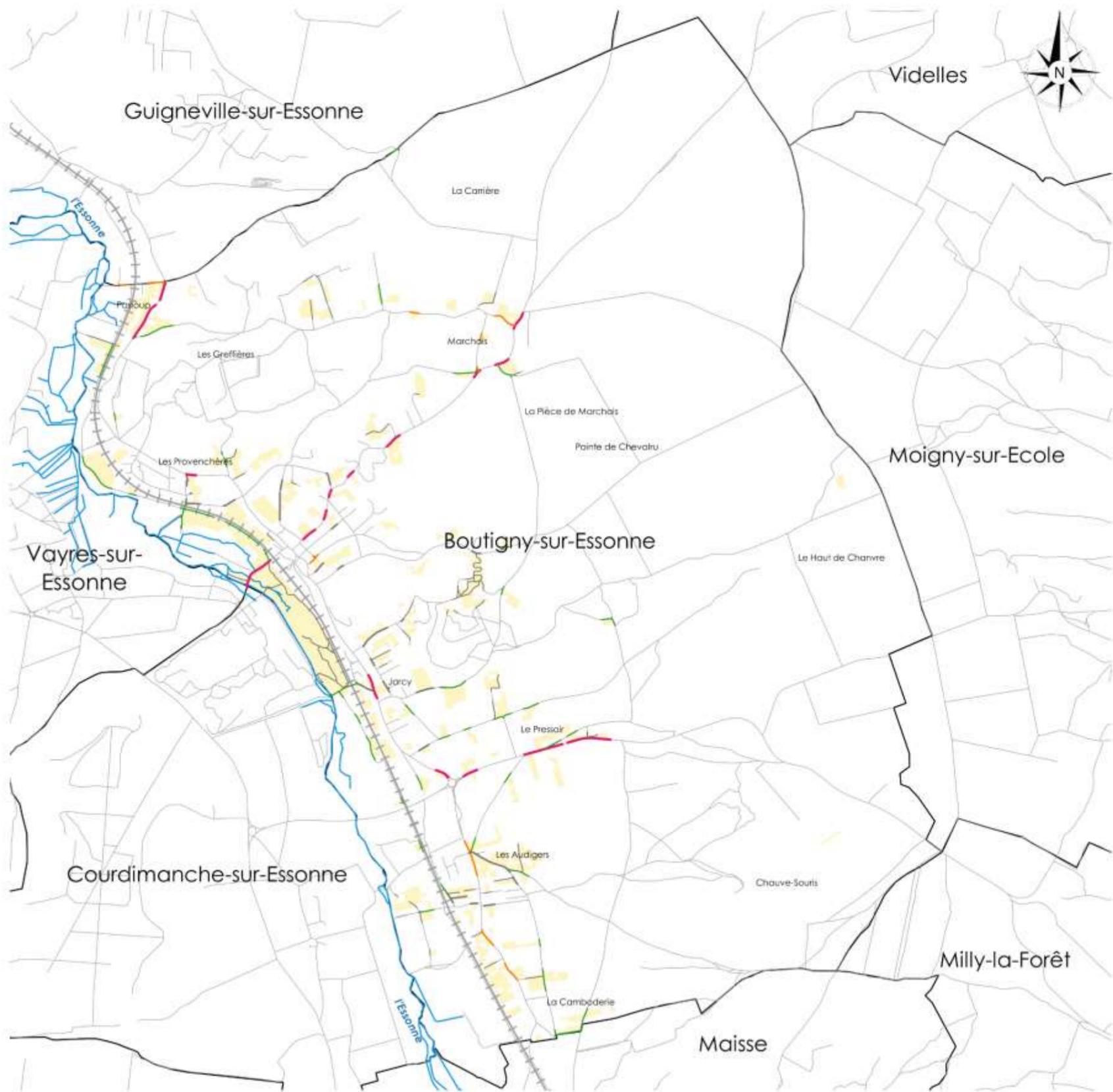
Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, TVTB 2011

Fond de carte : © Parc du Gâtinais français - TVTB 2011

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

La biodiversité

CHEMINS ET ROUTES DES MILIEUX OUVERTS



Légende

□ Limites communales

Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

+++ Voie de chemin de fer

Cœurs de nature (milieux ouverts)

Chemins et routes compris dans les cœurs de nature (ou à moins de 10 mètres)

Chemin rural

Route départementale

Voie communale

Rue

Chemin privé

Chemins et routes hors des cœurs de nature (milieux ouverts)



Sources :

© IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015

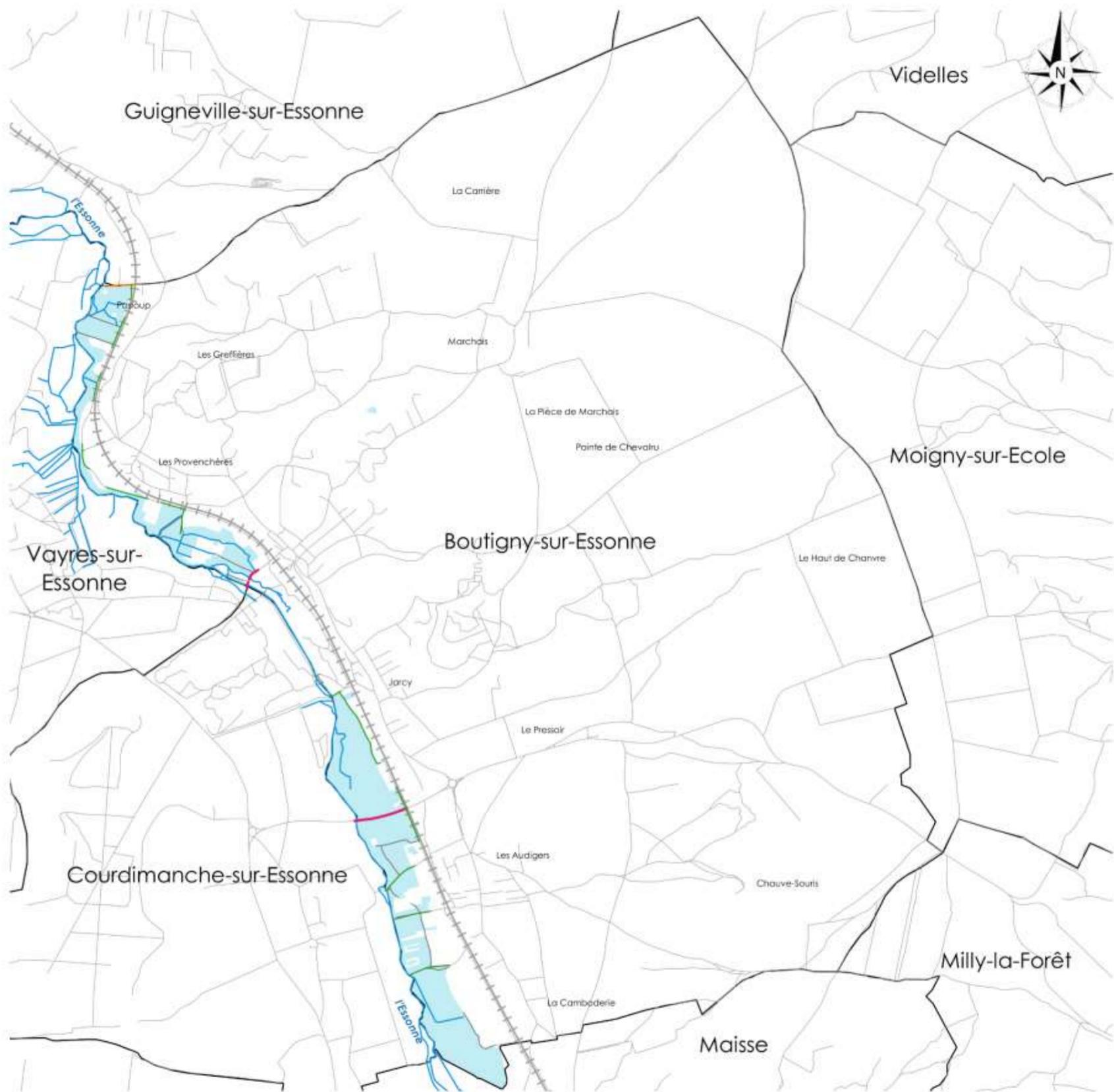
© Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, TVTB 2011

Fond de carte : © Parc du Gâtinais français - TVTB 2011

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

La biodiversité

CHEMINS ET ROUTES DES MILIEUX À CARACTÈRE HUMIDE



Légende

□ Limites communales

l'Essonne Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

+++ Voie de chemin de fer

■ Cœurs de nature (milieux à caractère humide)

Chemins et routes compris dans les cœurs de nature (ou à moins de 10 mètres)

— Chemin rural

— Route départementale

— Voie communale

— Rue

— Chemin privé

— Chemins et routes hors des cœurs de nature (milieux à caractère humide)



Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, TVTB 2011

Fond de carte : © Parc du Gâtinais français - TVTB 2011

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

La biodiversité SOUS-TRAME ARBORÉE DU SRCE

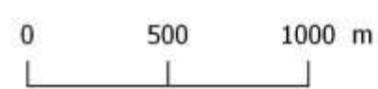


Les corridors écologiques assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité, espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée.

Une sous-trame représente l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu.

Légende

- Limites communales
- Essonne Cours d'eau
- Jarcy Lieu-dit
- +++ Voie de chemin de fer
- Corridors écologiques de la sous-trame arborée du SRCE
- Corridor fonctionnel
- Corridor fonctionnel diffus
- Chemins et routes identifiés comme corridors fonctionnels
- Chemins et routes identifiés comme corridors fonctionnels diffus
- Chemins et routes situés à plus de 100 m. d'un corridor
- Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles
- Carrières, sablières
- Espaces forestiers
- Espaces agricoles
- Espaces urbanisés
- Parcs, jardins et équipements de loisirs



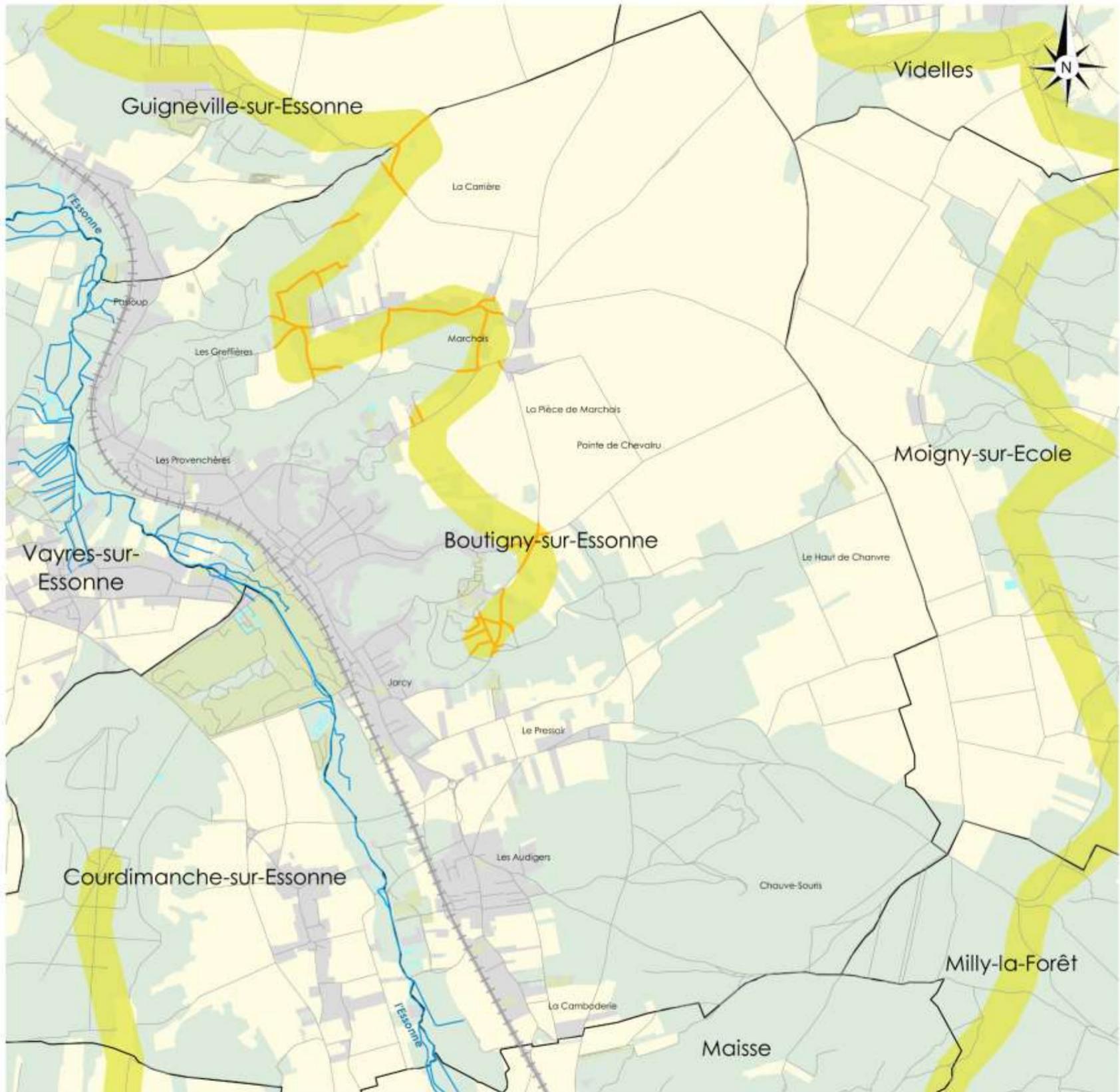
Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, Étude ruissellement 2012
 © DRIEE - SRCE 2013

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

La biodiversité

SOUS-TRAME DES MILIEUX CALCAIRES DU SRCE



Légende

□ Limites communales

l'Essonne Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

—+—+— Voie de chemin de fer

Corridors écologiques de la sous-trame des milieux calcaires du SRCE

■ Corridor à fonctionnalité réduite

Chemins et routes identifiés comme corridors

— Chemins et routes identifiés comme corridors à fonctionnalité réduite

— Chemins et routes situés à plus de 100 m. d'un corridor

Mode d'occupation du sol

■ Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles

■ Carrières, sablières

■ Espaces forestiers

■ Espaces agricoles

■ Espaces urbanisés

■ Parcs, jardins et équipements de loisirs

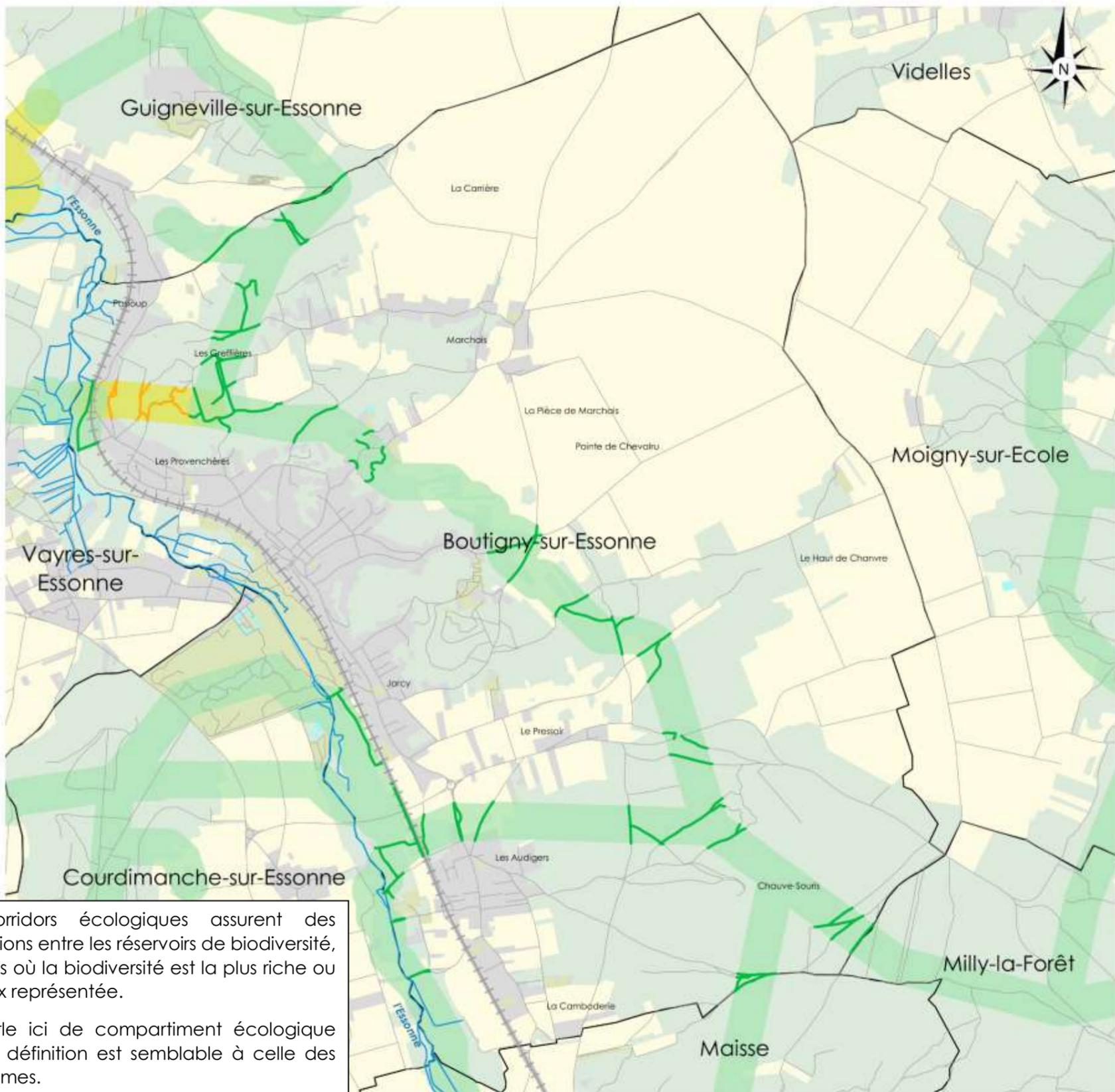
0 500 1000 m

Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, Étude ruissellement 2012
 © DRIEE - SRCE 2013

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (ING)

La biodiversité COMPARTIMENT FORESTIER DE LA TRAME VERTE



Les corridors écologiques assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité, espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée.

On parle ici de compartiment écologique mais la définition est semblable à celle des sous-trames.

Légende

□ Limites communales

Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

⋈ Voie de chemin de fer

Corridors écologiques du compartiment forestier de la Trame Verte

Corridor fonctionnel

Corridor à restaurer

Chemins et routes identifiés comme corridors

Chemins et routes identifiés comme corridors fonctionnels

Chemins et routes identifiés comme corridors à restaurer

Chemins et routes situés à plus de 100 m. d'un corridor

Mode d'occupation du sol

Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles

Carrières, sablières

Espaces forestiers

Espaces agricoles

Espaces urbanisés

Parcs, jardins et équipements de loisirs

0 500 1000 m

Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, Étude ruissellement 2012, TVTB 2011

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

La biodiversité

COMPARTIMENT DES PELOUSES SÈCHES ET DES LANDES DE LA TRAME VERTE



Légende

□ Limites communales

Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

+++ Voie de chemin de fer

Corridors écologiques du compartiment des pelouses sèches et des landes de la Trame Verte

Corridor fonctionnel

Corridor à restaurer
Chemins et routes identifiés comme corridors

Chemins et routes identifiés comme corridors fonctionnels

Chemins et routes identifiés comme corridors à restaurer

Chemins et routes situés à plus de 100 m. d'un corridor

Mode d'occupation du sol

Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles

Carrières, sablières

Espaces forestiers

Espaces agricoles

Espaces urbanisés

Parcs, jardins et équipements de loisirs

0 500 1000 m

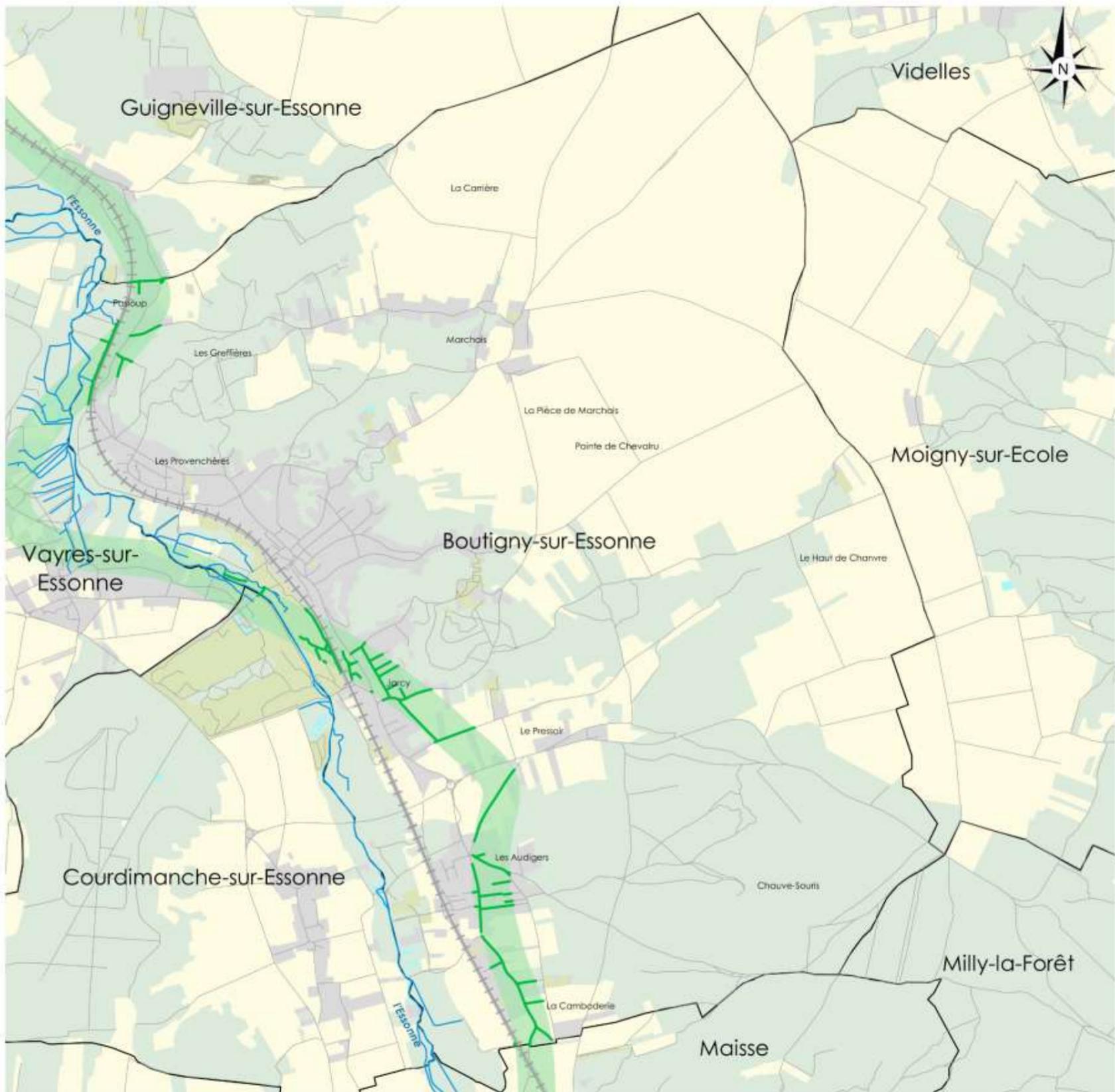
Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, Étude ruissellement 2012, TVTB 2011

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (ING)

La biodiversité

COMPARTIMENT DES MILIEUX OUVERTS DE LA TRAME VERTE



Légende

□ Limites communales

Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

+++ Voie de chemin de fer

Corridors écologiques du compartiment des milieux ouverts de la Trame Verte

Corridor fonctionnel

Chemins et routes identifiés comme corridors

Chemins et routes identifiés comme corridors fonctionnels

Chemins et routes situés à plus de 100 m. d'un corridor

Mode d'occupation du sol

Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles

Carrières, sablières

Espaces forestiers

Espaces agricoles

Espaces urbanisés

Parcs, jardins et équipements de loisirs

0 500 1000 m

Sources :

© IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015

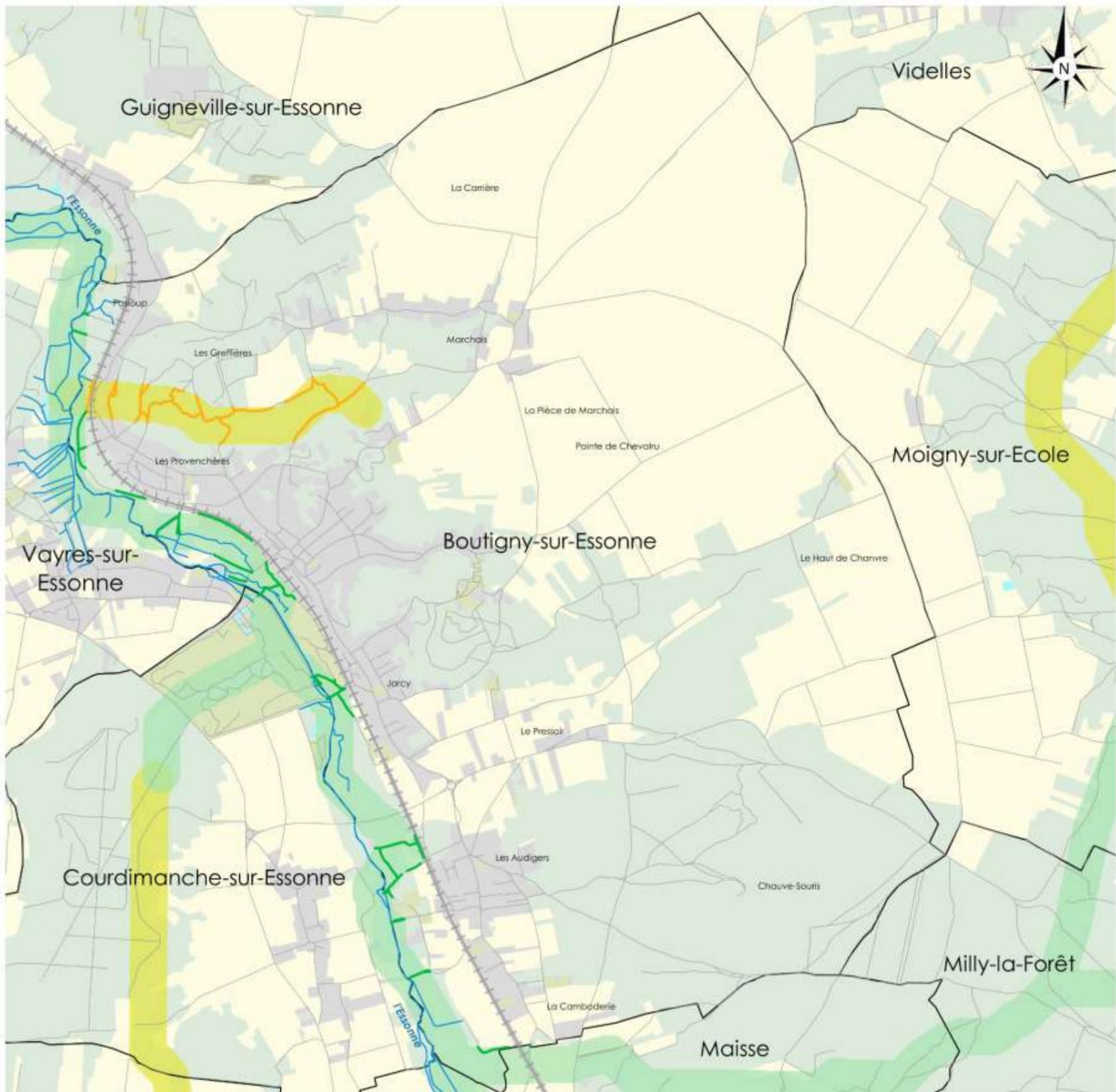
© Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, Étude ruissellement 2012, TVTB 2011

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

La biodiversité

COMPARTIMENT DES MILIEUX HUMIDES DE LA TRAME VERTE



Légende

□ Limites communales

Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

Voie de chemin de fer

Corridors écologiques du compartiment des milieux humides de la Trame Verte

Corridor fonctionnel

Corridor à restaurer
Chemins et routes identifiés comme corridors

Chemins et routes identifiés comme corridors fonctionnels

Chemins et routes identifiés comme corridors à restaurer

Chemins et routes situés à plus de 100 m. d'un corridor

Mode d'occupation du sol

Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles

Carrières, sablières

Espaces forestiers

Espaces agricoles

Espaces urbanisés

Parcs, jardins et équipements de loisirs

0 500 1000 m

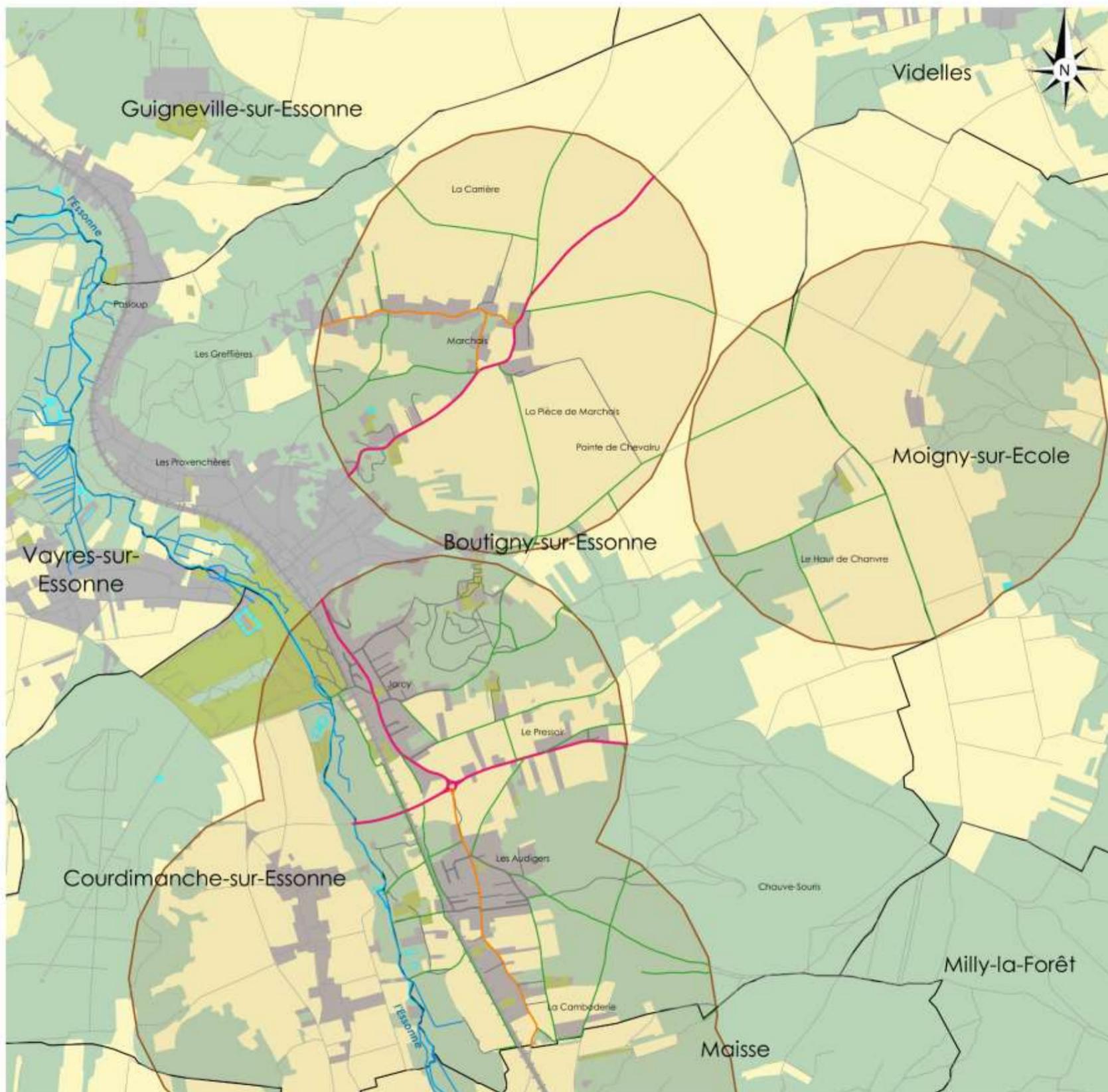
Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, Étude ruissellement 2012, TVTB 2011

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NGI)

La biodiversité

PRÉSENCE POTENTIELLE DE CHOUETTES CHEVÊCHE



Légende

□ Limites communales

— Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

—+—+— Voie de chemin de fer

Présence potentielle de Chouettes Chevêche

■ Zone à moins d'un kilomètre d'un contact avec une Chouette Chevêche (2016-2017)

Chemins et routes situés dans cette zone

— Chemin rural

— Route départementale

— Voie communale

— Rue

— Chemin privé

— Autres chemins et routes

Mode d'occupation du sol

■ Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles

■ Carrières, sablières

■ Espaces forestiers

■ Espaces agricoles

■ Espaces urbanisés

■ Parcs, jardins et équipements de loisirs

0 500 1000 m

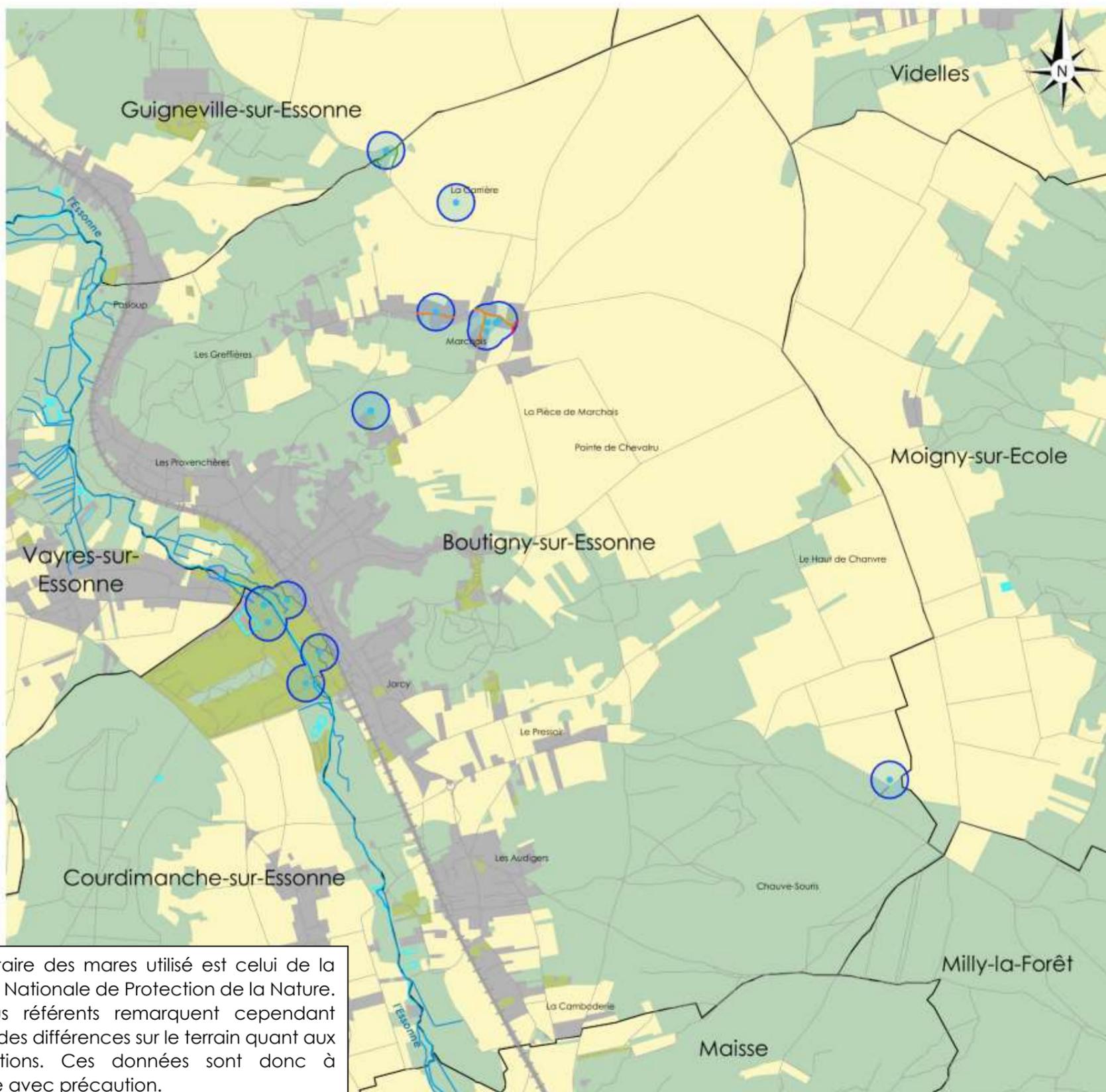
Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017,
 Suivi des Chouettes Chevêche (actualisé en 2017)

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

La biodiversité

CHEMINS ET ROUTES LIÉS À LA PRÉSENCE DE MARES



L'inventaire des mares utilisé est celui de la Société Nationale de Protection de la Nature. Les élus référents remarquent cependant parfois des différences sur le terrain quant aux localisations. Ces données sont donc à prendre avec précaution.

Légende

□ Limites communales

l'Essonne Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

+++ Voie de chemin de fer

Chemins et routes liés à la présence de mares

• Mares et proximité des mares

□ Zone de 100 m. autour des mares
Chemins et routes situés à moins de 100 m. d'une mare

— Chemin rural

— Route départementale

— Voie communale

— Rue

— Chemin privé

— Autres chemins et routes

Mode d'occupation du sol

■ Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles

■ Carrières, sablières

■ Espaces forestiers

■ Espaces agricoles

■ Espaces urbanisés

■ Parcs, jardins et équipements de loisirs

0 500 1000 m

Sources :

© IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
© Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017
© SNPN - Mares 2017

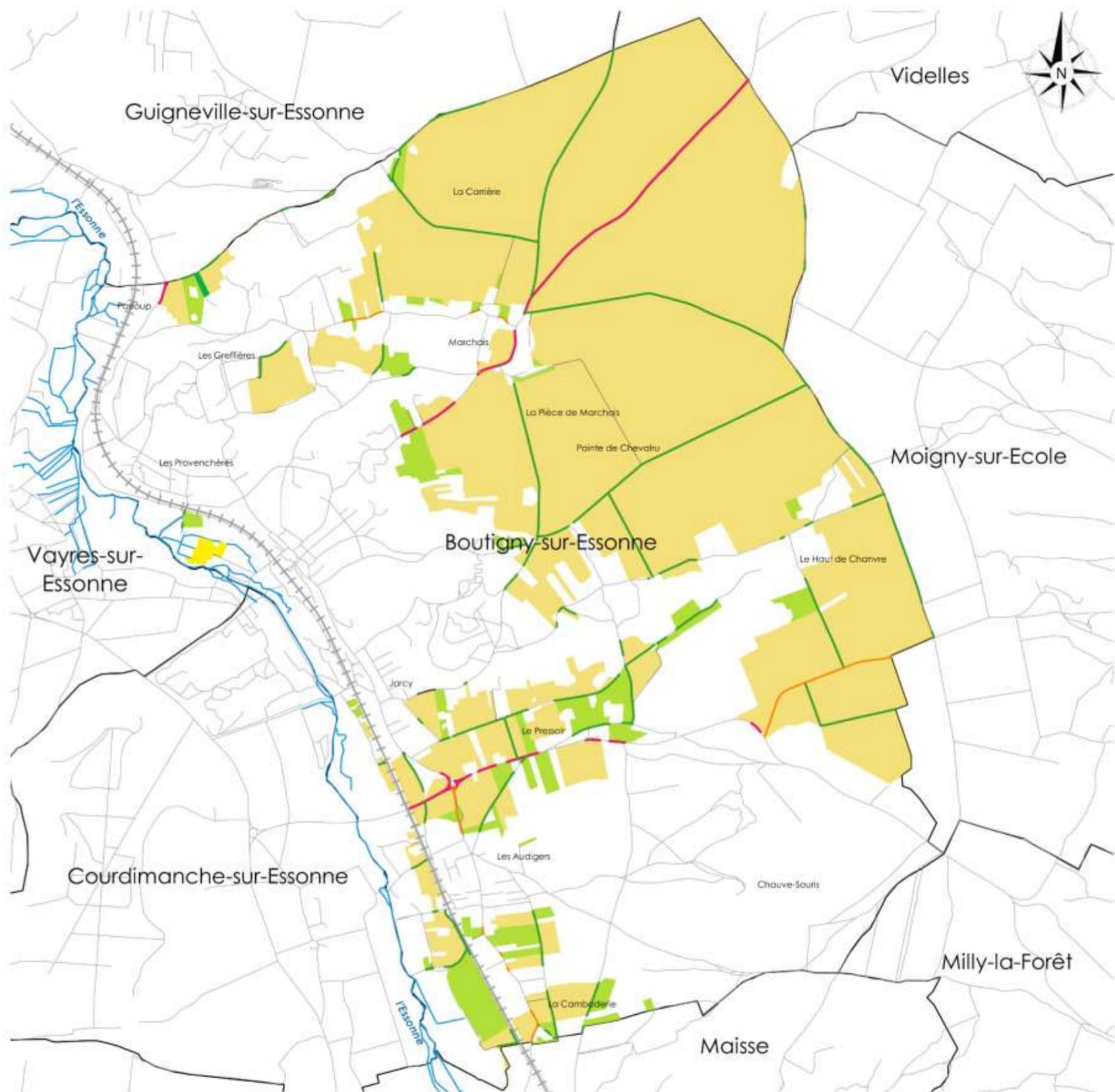
Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

3.3. L'agriculture et la forêt

3.3.1. Chemins et routes agricoles

L'agriculture et la forêt CHEMINS ET ROUTES AGRICOLES



Légende

□ Limites communales

Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

Voie de chemin de fer

Mode d'occupation du sol

Terres labourées

Prairies

Vergers, pépinières

Maraîchage, horticulture

□ Mode d'occupation non agricole

Chemins et routes agricoles

Chemin rural

Route départementale

Voie communale

Rue

Chemin privé

Chemins et routes non agricoles

0 500 1000 m

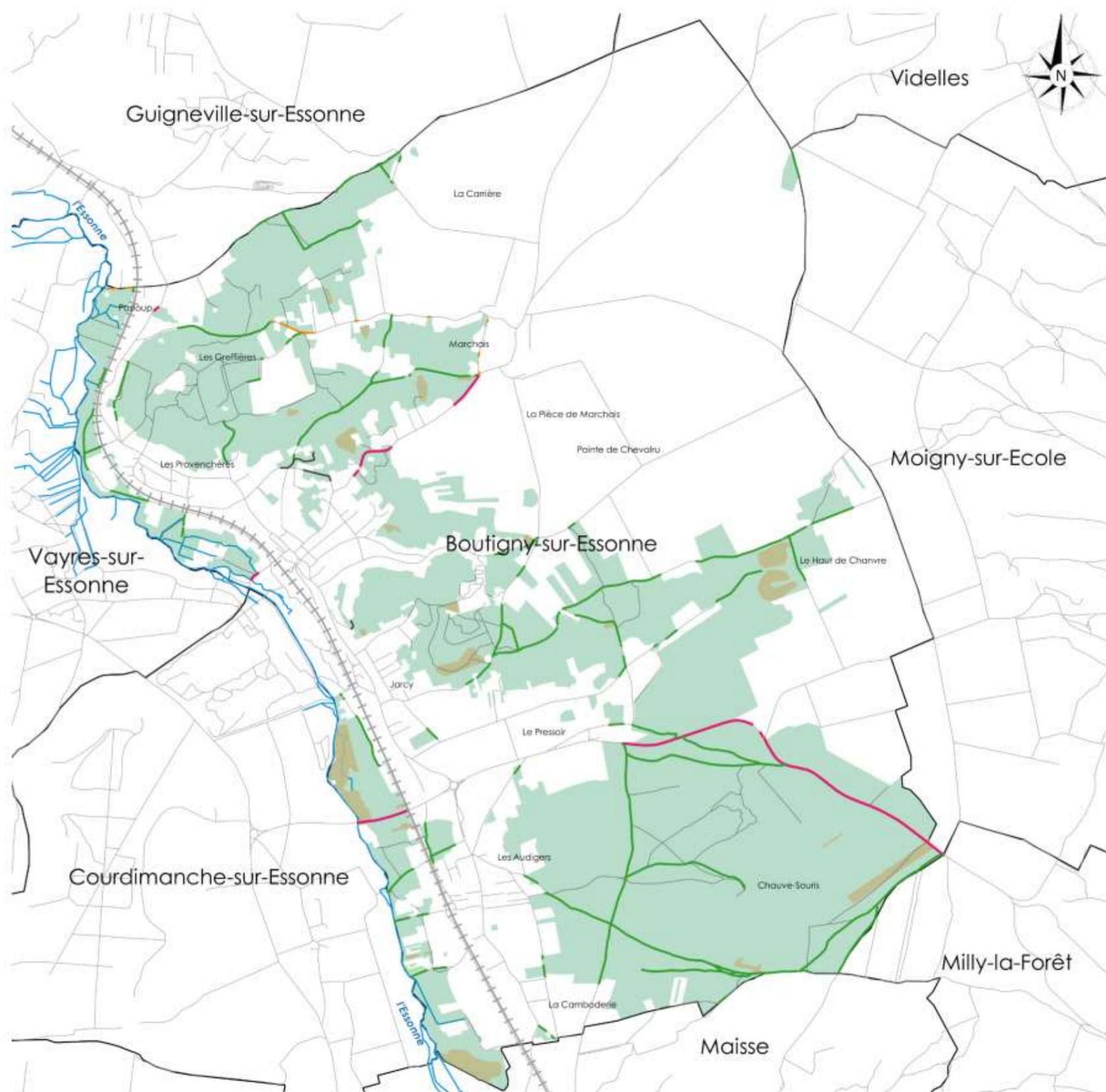
Sources :

© IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
© Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017
© IAU IdF - MOS 47 postes 2012

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 47 postes 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

L'agriculture et la forêt CHEMINS ET ROUTES FORESTIERS



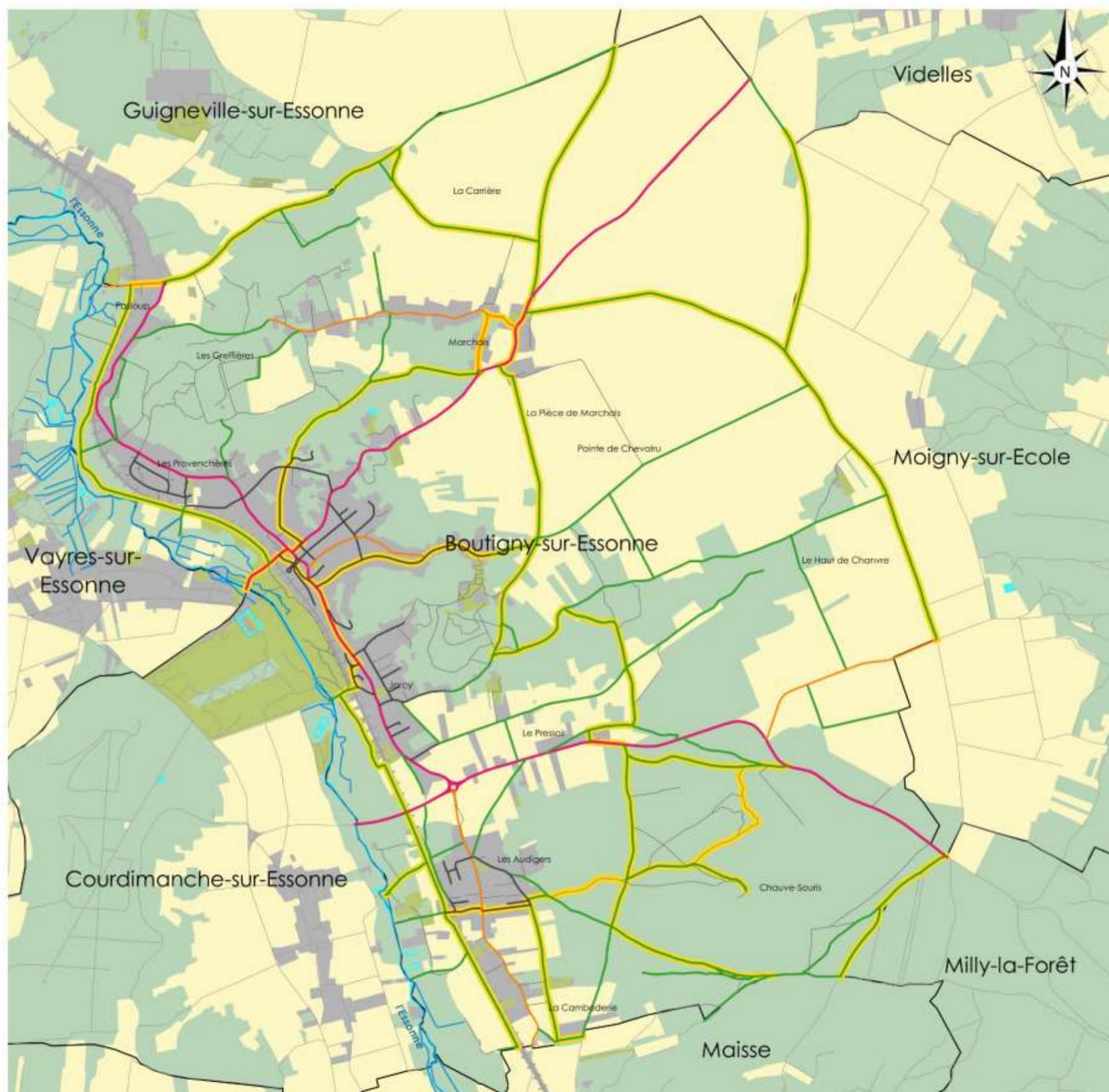
Légende

- | | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Limites communales l'Essonne Cours d'eau Jarcy Lieu-dit +++ Voie de chemin de fer | <p>Mode d'occupation du sol</p> <ul style="list-style-type: none"> Bois ou forêts Coupes ou clairières en forêts Peupleraies Mode d'occupation du sol non forestier | <p>Chemins et routes forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Chemin rural Route départementale Voie communale Rue Chemin privé Chemins et routes non forestiers |
|---|--|--|



Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017
 © IAU IdF - MOS 47 postes 2012
 Fond de carte : © IAU IdF - MOS 47 postes 2012
 Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

Le tourisme et le patrimoine CHEMINS ET ROUTES INSCRITS AU PDIPR



Légende

| | | |
|-----------------------|--|-------------------------------------|
| Limites communales | Mode d'occupation du sol | Chemins et routes |
| Cours d'eau | Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles | Chemin rural |
| Lieu-dit | Carrières, sablières | Route départementale |
| Voie de chemin de fer | Espaces forestiers | Voie communale |
| | Espaces agricoles | Rue |
| | Espaces urbanisés | Chemin privé |
| | Parcs, jardins et équipements de loisirs | Chemins et routes inscrits au PDIPR |
| | | Autres chemins et routes |



Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017
 © CD 91 - PDIPR

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

Le tourisme et le patrimoine

CHEMINS ET ROUTES DÉFINIS EN ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE



Légende

□ Limites communales

— Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

+++ Voie de chemin de fer

Itinéraires de randonnée

■ ■ Itinéraires de grande randonnée (GR)

— Itinéraires de promenade et randonnée (PR)

Mode d'occupation du sol

■ Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles

■ Carrières, sablières

■ Espaces forestiers

■ Espaces agricoles

■ Espaces urbanisés

■ Parcs, jardins et équipements de loisirs

Chemins et routes

— Chemin rural

— Route départementale

— Voie communale

— Rue

— Chemin privé

— Autres chemins et routes

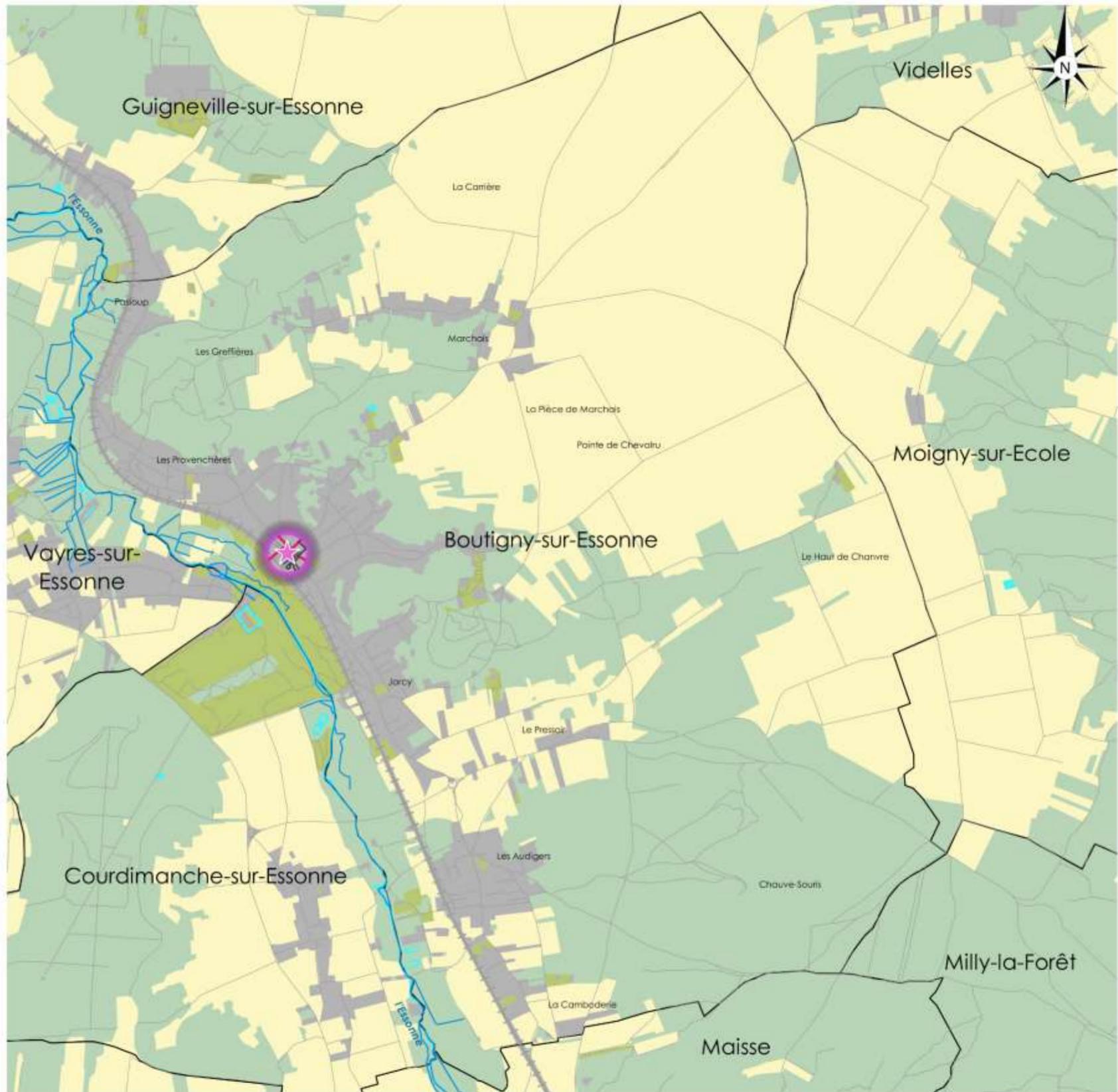


Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017
 © FFRP - Itinéraires de randonnée 2014

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

Le tourisme et le patrimoine PRÉSENCE DE MONUMENTS INSCRITS OU CLASSÉS



Légende

□ Limites communales

Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

—+— Voie de chemin de fer
Monument remarquable

Monument inscrit :
église

Chemins et routes compris
à moins de 100 m.
des monuments

Chemin rural

Route départementale

Voie communale

Rue

Chemin privé

Autres chemins et routes

Mode d'occupation du sol

Eau, marais et zones humides
naturelles et artificielles

Carrières, sablières

Espaces forestiers

Espaces agricoles

Espaces urbanisés

Parcs, jardins et
équipements de loisirs

Sources :
© IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
© Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017
© DRIEE - Monuments inscrits ou classés 2013

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

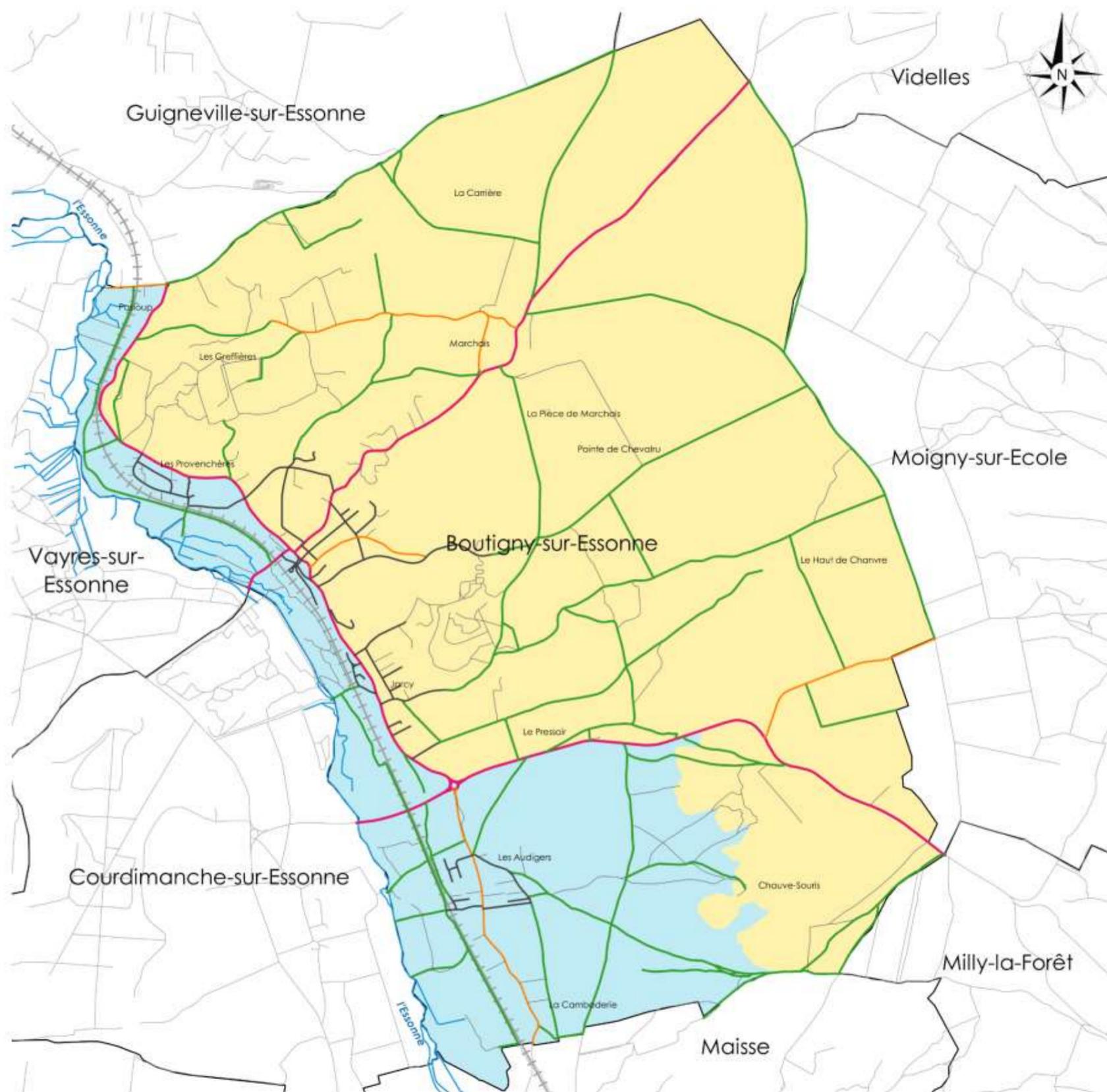
Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (ING)

0 500 1000 m

3.5. Le paysage

3.5.1. Les entités paysagères

Le paysage CHEMINS ET ROUTES SELON LA CHARTE PAYSAGÈRE



Légende

□ Limites communales

— Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

—+—+— Voie de chemin de fer

Entités paysagères

Plateau de Mondeville-Videlles et Plaine de Chevannes

Vallée de l'Essonne

Chemins et routes

— Chemin rural

— Route départementale

— Voie communale

— Rue

— Chemin privé

— Autres chemins et routes

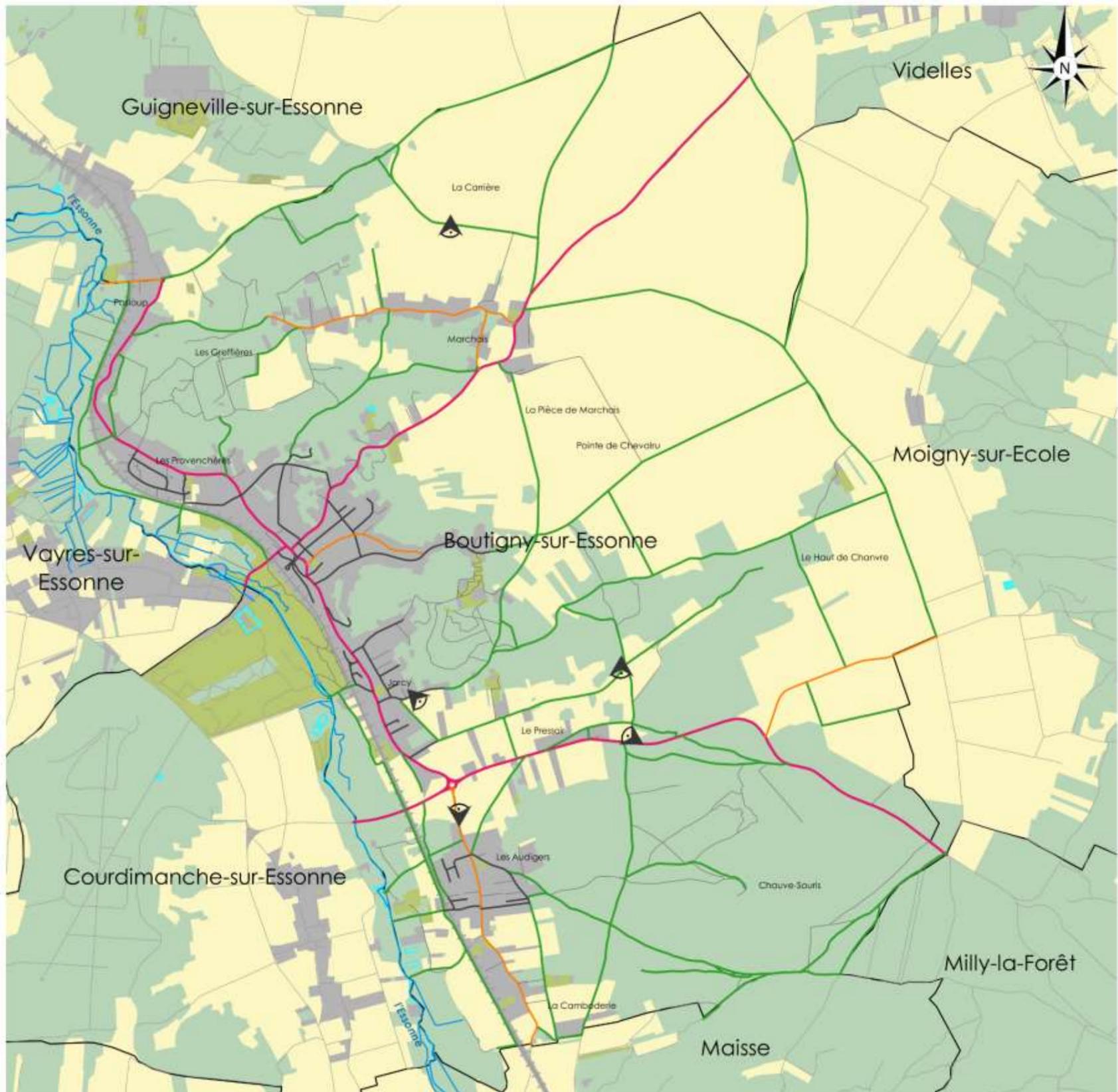


Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017,
 Entités paysagères 2016

Fond de carte : © Parc du Gâtinais français - Entités paysagères 2016

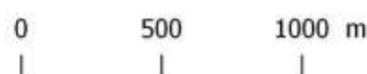
Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

Le paysage LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS STRUCTURANTS



Légende

| | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Limites communales l'Essonne Cours d'eau Jarcy Lieu-dit Voie de chemin de fer Points de vue de l'Observatoire photographique des paysages | <p>Chemins et routes</p> <ul style="list-style-type: none"> Chemin rural Route départementale Voie communale Rue Chemin privé Autres chemins et routes | <p>Mode d'occupation du sol</p> <ul style="list-style-type: none"> Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles Carrières, sablières Espaces forestiers Espaces agricoles Espaces urbanisés Parcs, jardins et équipements de loisirs |
|--|--|--|

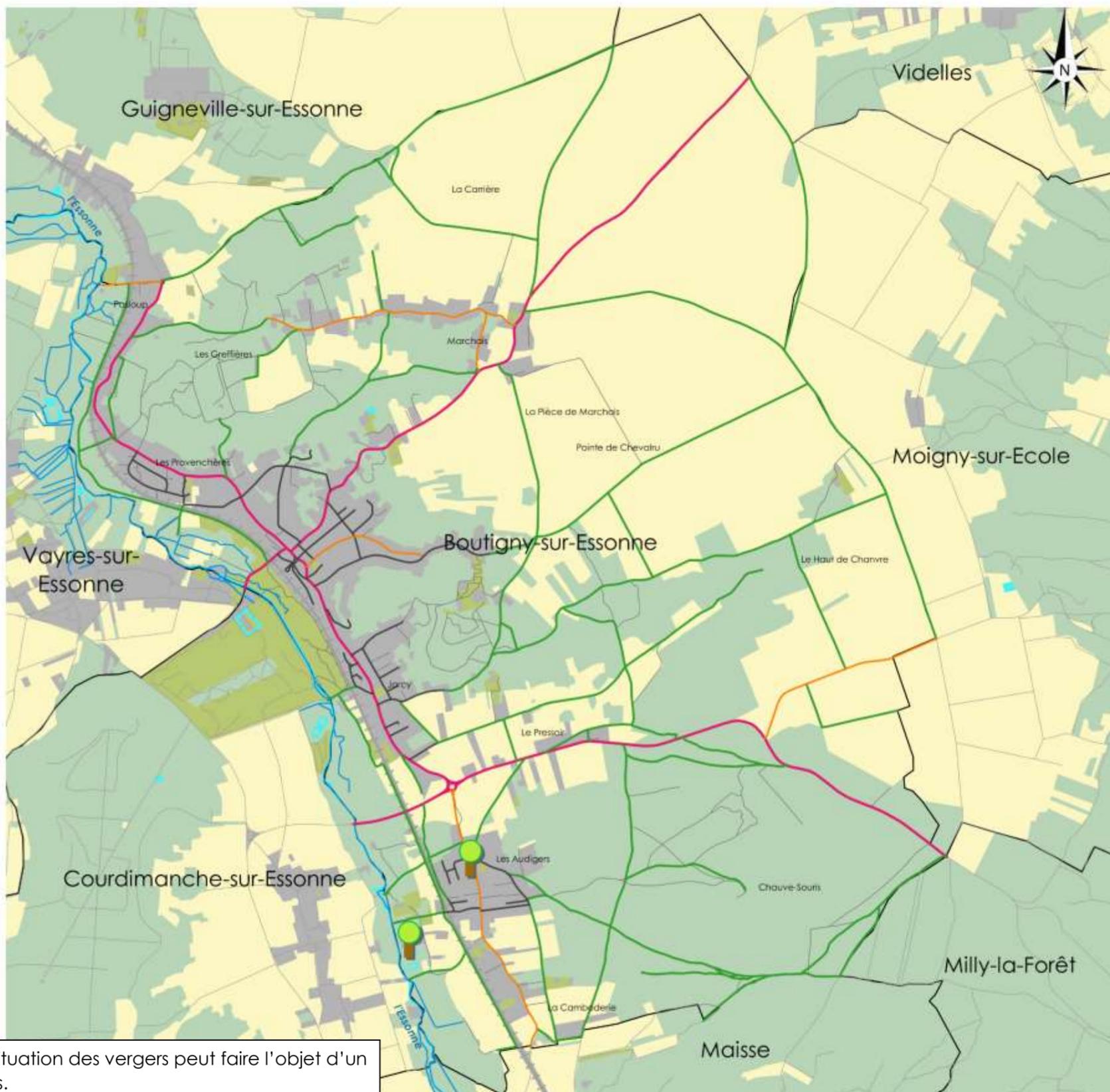


Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017,
 Observatoire photographique des paysages (actualisé en 2016)

Fond de carte : © IAU k&F - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

Le paysage PRÉSENCE DE VERGERS



La situation des vergers peut faire l'objet d'un biais.

Légende

□ Limites communales

l'Essonne Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

+++ Voie de chemin de fer

● Vergers inventoriés (actualisé en 2016)

Chemins et routes

— Chemin rural

— Route départementale

— Voie communale

— Rue

— Chemin privé

— Autres chemins et routes

Mode d'occupation du sol

■ Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles

■ Carrières, sablières

■ Espaces forestiers

■ Espaces agricoles

■ Espaces urbanisés

■ Parcs, jardins et équipements de loisirs



Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017.
 Inventaire des vergers (actualisé en 2016)

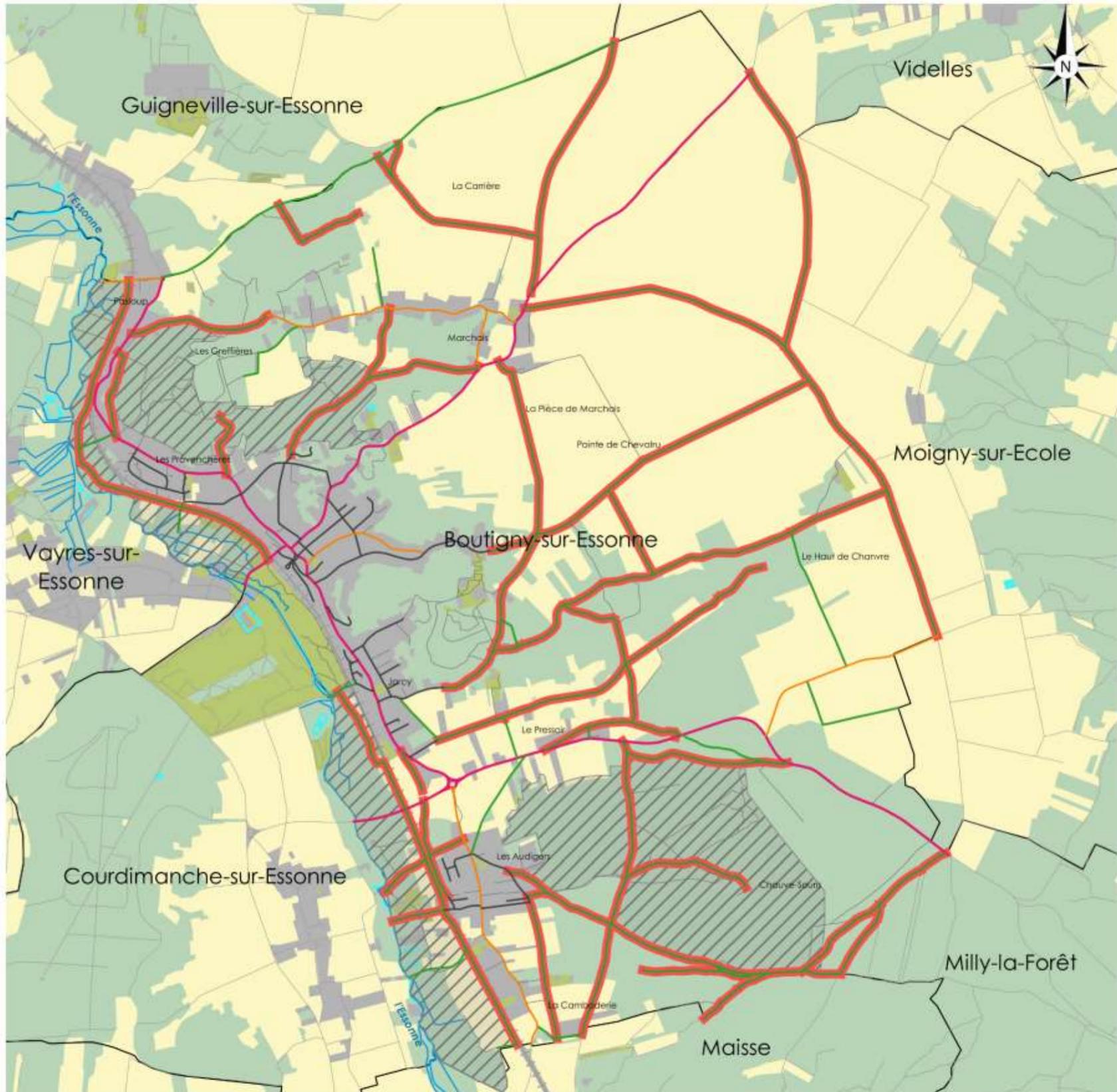
Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

4. Un patrimoine à protéger

La protection des chemins

CHEMINS CONCERNÉS PAR UN ARRÊTÉ DE CIRCULATION DES VÉHICULES À MOTEUR



Légende

□ Limites communales

Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

+++ Voie de chemin de fer

Chemins concernés par un arrêté de circulation

Secteurs d'intérêt écologique prioritaires à préserver

Chemins et routes

Chemin rural

Route départementale

Voie communale

Rue

Chemin privé

Autres chemins et routes

Mode d'occupation du sol

Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles

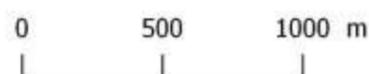
Carrières, sablières

Espaces forestiers

Espaces agricoles

Espaces urbanisés

Parcs, jardins et équipements de loisirs



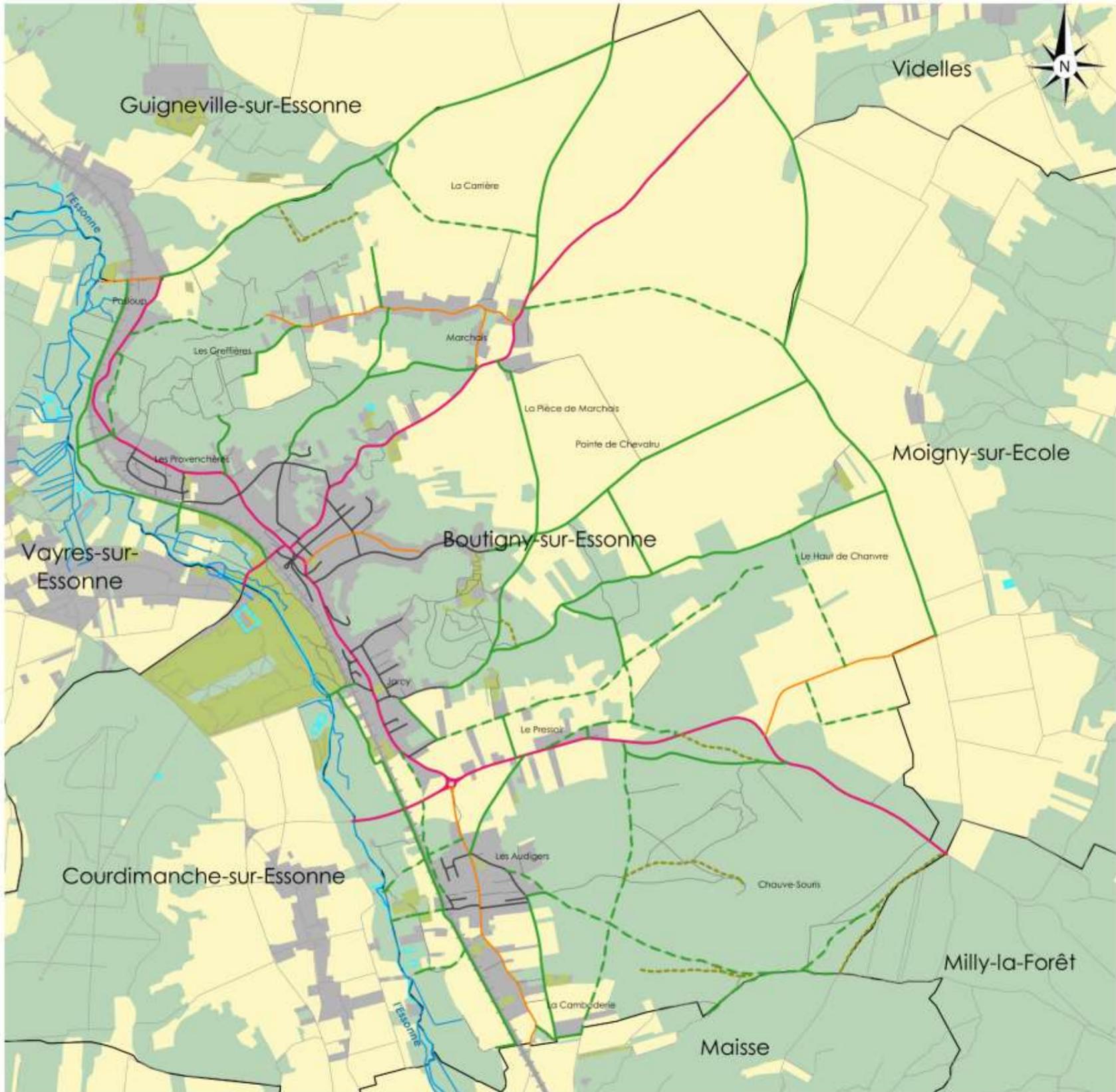
Sources :

© IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017.
 Secteurs d'intérêt écologique prioritaires à préserver 2011

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

La sauvegarde des chemins ruraux VISIBILITÉ DES CHEMINS RURAUX SUR LES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES (IGN 2015)



Légende

□ Limites communales

l'Essonne Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

+++ Voie de chemin de fer

Visibilité des chemins ruraux sur photographie aérienne (IGN 2015)

— Visibles

- - - Visibles en partie

- · - · - Visibilité indéterminée (zone boisée, ombre)

Chemins et routes

— Chemin rural

— Route départementale

— Voie communale

— Rue

— Chemin privé

— Autres chemins et routes

Mode d'occupation du sol

■ Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles

■ Carrières, sablières

■ Espaces forestiers

■ Espaces agricoles

■ Espaces urbanisés

■ Parcs, jardins et équipements de loisirs

0 500 1000 m

Sources :

© IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015

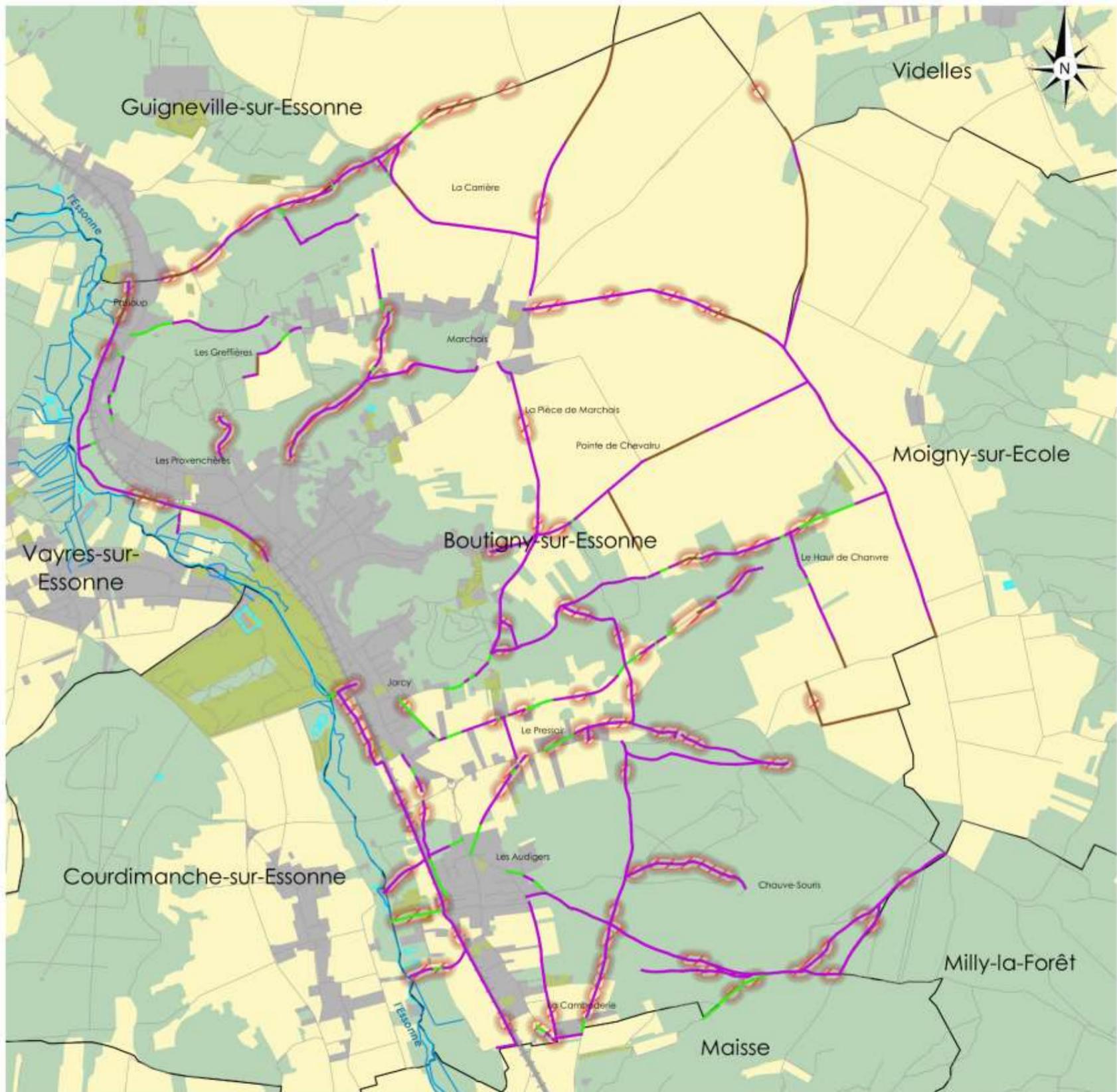
© Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (ING)

5. Carte de synthèse

Carte de synthèse COMBINAISON DES ENJEUX SUR LES CHEMINS RURAUX



Légende

□ Limites communales

l'Essonne Cours d'eau

Jarcy Lieu-dit

⊢⊢ Voie de chemin de fer

Zones avec un fort risque de ruissellement au niveau des chemins ruraux

Mode d'occupation du sol

Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles

Carrières, sablières

Espaces forestiers

Espaces agricoles

Espaces urbanisés

Parcs, jardins et équipements de loisirs

Combinaison des enjeux sur les chemins ruraux

Chemin concerné par un ou des enjeux de biodiversité

Chemin concerné par un ou d'autres enjeux (paysage, agriculture-forêt, tourisme-patrimoine)

Chemin concerné par l'ensemble des enjeux

Autres chemins et routes

Longueur totale de chemins et routes dans la commune de Boutigny-sur-Essonne :

100 840 m.

Longueur totale de chemins ruraux dans la commune de Boutigny-sur-Essonne :

44 520 m.

0 500 1000 m

Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017.
 Étude ruissellement 2012

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

CONTACTS UTILES

Direction Départementale de Territoires (DDT) de l'Essonne

Cité administrative
Boulevard de France
91012 Évry cedex
Tél. : 01 60 76 32 00

Direction Départementale de Territoires (DDT) de Seine-et-Marne

288 rue Georges Clémenceau
ZI de Vaux-le-Pénil
77005 Melun cedex
Tél. : 01 60 56 71 71

Chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France

2, avenue Jeanne d'Arc - BP 111
78153 Le Chesnay
Tél. : 01 39 23 42 00

Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

418 rue Aristide Briand
77350 Le Mée-sur-Seine
Tél. : 01 64 39 62 52

Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Île-de-France

58 avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 55 60 18 70

Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne

1016 rue de Fontainebleau
77720 Bréau
Tél. : 01 64 14 40 20

Conseil départemental de l'Essonne

Direction de l'environnement
Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Évry cedex
Tél. : 01 60 91 97 34

Conseil départemental de Seine-et-Marne

Direction de l'eau et de l'environnement
145 quai Voltaire
77190 Dammarie-lès-Lys
Tél. : 01 64 14 76 12

Conseil régional d'Île-de-France

Unité Aménagement Durable
35 boulevard des Invalides
75007 Paris
Tél. : 01 45 51 77 96

Une autre vie s'invente ici



Maison du Parc

20 boulevard du Maréchal Lyautey
91490 Milly-la-Forêt
Tél. : 01 67 98 73 93
Fax : 01 64 98 71 90
info@parc-gatinais-francais.fr
www.parc-gatinais-francais.fr

